



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

N°DEL 2024_07_073_1

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 août 2024

Objet : ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'activité 2023 du Golfe de Saint-Tropez

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Adama LACLAVERIE
Stéphanie MECHIN	Julie HIVERT
Linda TRIBET	Michaël REBOTIER
Robert DALMASSO	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Jean-Michel VIGNAT donne procuration à René CARANDANTE
Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU
Laurence GIORGINI donne procuration à Bernard JOBERT
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Matthieu TAROT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-39,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu l'arrêté préfectoral n°24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2024/06/26-32 en date du 26 juin 2024 portant adoption du rapport annuel de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez 2023,
Vu la transmission par la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez du rapport d'activité 2023 ;

Considérant qu'il convient de faire communication aux membres du Conseil Municipal dudit rapport,

Monsieur Bernard JOBERT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez commente le rapport d'activité 2023 ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **De prendre acte** du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

prend acte de la délibération présentée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

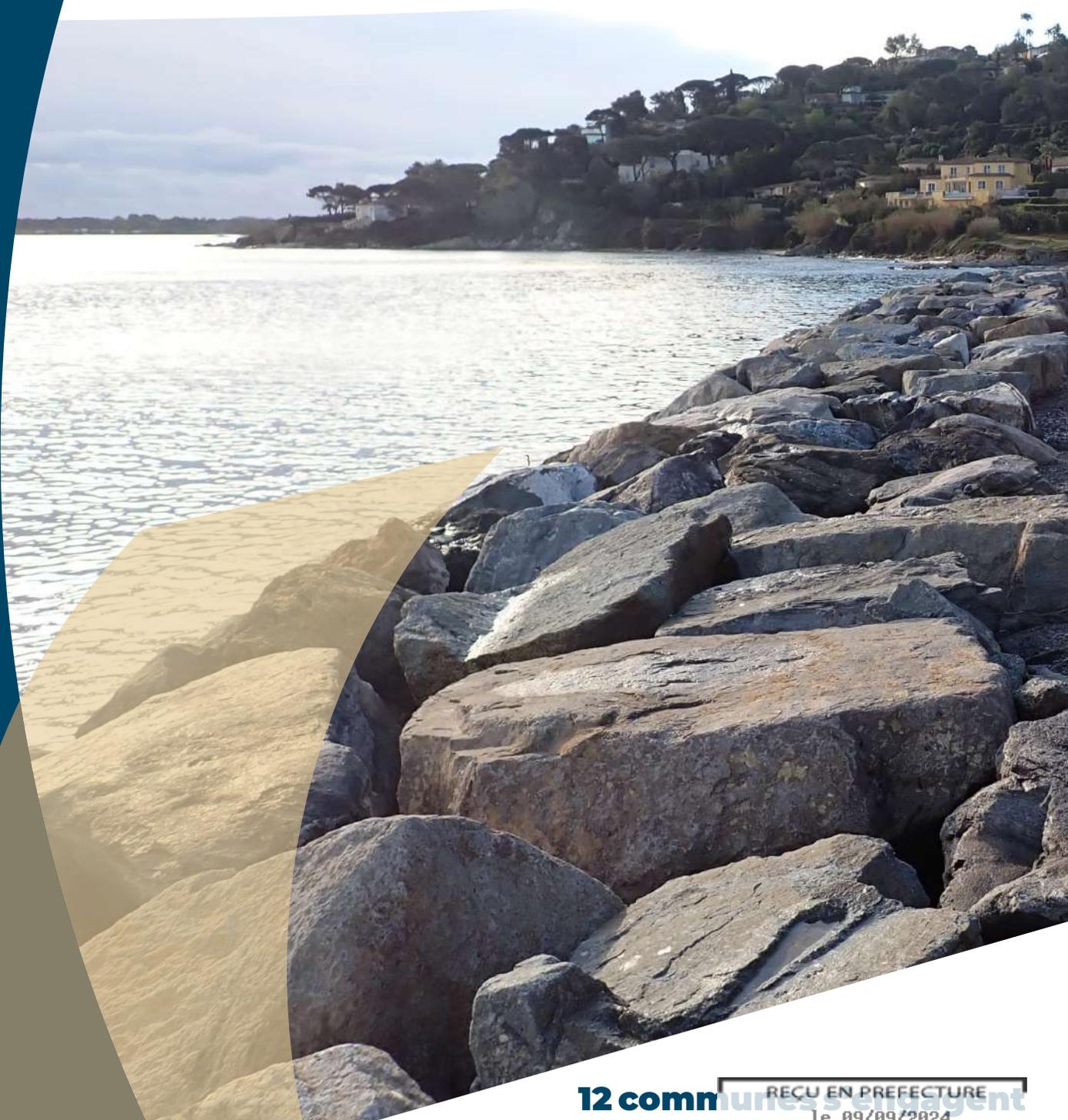
Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

10 SEP. 2024

Le Maire



RAPPORT 20
D'ACTIVITÉ 23



13:19:14



Conception : Cabinet du Président /
Direction de la Communication
© Photos : Golfe de Saint-Tropez, GV Productions, IStock
Réalisation : Agence  - 04 94 07 25 25 - 
Impression : Riccobono
Tirage : 150 exemplaires - juin 2024
Imprimé sur papier recyclé



REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
PREMIÈRE PARTIE : GOUVERNANCE	5
Les élus communautaires	6
Les compétences de la Communauté de communes	8
Répartition géographique des actions	10
Fonctionnement de la collectivité	12
DEUXIÈME PARTIE : ACTIONS	14
Développement économique et tourisme	15
Promotion Touristique	18
Office de Tourisme	19
Aménagement du territoire	22
Service Forêt	24
Agriculture	27
Énergie	29
Service Cours d'eau	31
GEMAPI Maritime	34
Espaces maritimes	36
Déchets Ménagers et Assimilés	39
Service public d'eau potable	41
Service public d'assainissement non collectif	43
Conservatoire	44
Aménagement numérique du territoire	47
Mobilité	49
TROISIÈME PARTIE : RESSOURCES	51
Moyens humains	52
Finances	54
Affaires générales	57
Systèmes d'information	58
Technique et maintenance	60
Communication	62

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

Au-delà de l'obligation réglementaire, le rapport d'activité est un document de partage d'informations avec tous les élus, les habitants, les acteurs et partenaires de notre territoire. C'est le reflet du dynamisme et de l'efficacité de tous les agents de l'intercommunalité, qui œuvrent au service de notre territoire d'exception, de ses habitants et de ses visiteurs. Je tiens ici à les en remercier chaleureusement.

Les dossiers portés par la Communauté de communes nécessitent souvent de longues années d'études et de nombreux processus de validation. Ils sont aussi très complexes en raison des nécessaires respects des normes françaises et européennes.

Pourtant, 2023 a vu l'aboutissement de nombreux projets, et d'importantes réalisations ont débuté, comme par exemple les travaux de protection du littoral dans le cadre de la GEMAPI maritime ou encore le début des travaux de réalisation de l'Écopole à La Mole.

Toutes les activités de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) se sont poursuivies de façon concrète, dans tous nos domaines de compétence. Certaines ont pris une nouvelle ampleur, comme la Mobilité ou la Promotion touristique en tant que vecteur de développement économique.

D'autres ont amplifié leurs actions et impacts, comme la sécurisation de la distribution d'eau potable, la sensibilisation à la protection de notre environnement exceptionnel mais si fragile (espaces maritimes, massifs forestiers, cours d'eau, espaces d'agriculture, etc.) mais aussi l'ouverture de l'enseignement de la musique et de la danse aux personnes en situation de handicap dans le cadre du Conservatoire intercommunal.

Ce rapport d'activité 2023 témoigne de la volonté partagée des 12 Maires et de tous les élus communautaires d'impulser une véritable dynamique intercommunale via des actions d'intérêt général et structurantes pour notre territoire.

Je tiens ainsi à remercier ici l'ensemble des élus aux Bureaux et Conseils communautaires, aux Commissions intercommunales, ainsi que les membres du Conseil de développement. Leur engagement dans la vie locale et l'action publique est essentiel.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.



Vincent Morisse

Président de Golfe de Saint-Tropez
Maire de Sainte-Maxime
Conseiller régional

PREMIÈRE PARTIE

GOUVERNANCE

Les instances de gouvernance de notre intercommunalité sont consultatives ou décisionnaires, mais participent toutes à notre vie démocratique.

Le Bureau communautaire (constitué des 12 Maires) est une instance d'arbitrage et de décisions; il prépare les Conseils communautaires, et a délégué des conseillers communautaires pour délibérer sur certains

sujets. Le Bureau communautaire informe systématiquement les membres du Conseil des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En 2023, comme cela est le cas depuis le début du mandat, les décisions du Conseil communautaire ont quasiment toutes été prises à l'unanimité, montrant bien les objectifs partagés des 12 communes.

Les Commissions (11) se réunissent très régulièrement pour évoquer toutes les actions intercommunales.

Le Conseil de Développement, composé de membres de la société civile, est également un espace de réflexions, de propositions et de dialogue participatif.



LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Des élus mobilisés pour notre territoire d'exception



VINCENT MORISSE
Président
Maire de Sainte-Maxime
Conseiller régional



Marc-Étienne LANSADE
1^{er} Vice-président
Maire de Cogolin



Philippe LEONELLI
2^e Vice-président
Maire de Cavalaire-sur-Mer
Conseiller départemental



Anne-Marie WANIART
3^e Vice-présidente
Maire de Gassin



Alain BENEDETTO
4^e Vice-président
Maire de Grimaud



Bernard JOBERT
5^e Vice-président
Maire de La Croix Valmer



Thomas DOMBRY
6^e Vice-président
Maire de La Garde-Freinet



Laurent GIUBERGIA
7^e Vice-président
Maire du Plan de la Tour



Roland BRUNO
8^e Vice-président
Maire de Ramatuelle



Jean PLÉNAT
9^e Vice-président
Maire de Rayol-Canadel-
sur-Mer



Sylvie SIRI
10^e Vice-présidente
Maire de Saint-Tropez
Conseillère régionale



Sophie BARDOLLET
11^e Vice-présidente,
Maire de La Mole

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



Michèle DALLIES
Sainte-Maxime



Josiane DEVAUX-DEMOURGUE
Sainte-Maxime



Maxime ESPOSITO
Sainte-Maxime



Julienne GAUTIER
Sainte-Maxime



Thierry GOBINO
Sainte-Maxime



Michel LE DARD
Sainte-Maxime



Cécile LEDOUX
Sainte-Maxime



Véronique LENOIR
Sainte-Maxime
Vice-présidente
départementale



Yolande MARTINEZ
Sainte-Maxime



Jean-Maurice ZORZI
Sainte-Maxime



Mireille ESCARRAT
Cogolin



Patrick HERMIER
Cogolin



Jacki KLINGER
Cogolin



Christiane LARDAT
Cogolin



Audrey MICHEL
Cogolin



Patricia PENCHENAT
Cogolin



Franck THIRIEZ
Cogolin



Gilbert UVERNET
Cogolin
jusqu'en novembre



Philippe BURNER
Cavalaire-sur-Mer



Céline GARNIER
Cavalaire-sur-Mer



Sylvie GAUTHIER
Cavalaire-sur-Mer



Christophe ROBIN
Cavalaire-sur-Mer



Didier SILVE
Gassin



Frédéric CARANTA
Grimaud



Anne KISS
Grimaud



Catherine BRUNETTO
La Croix Valmer



Catherine HURAU
La Croix Valmer



Lucie LAFEUMA
La Garde-Freinet



Patrice CHAPPUIS
La Mole



Aline CHARLES
Le Plan de la Tour



Patricia AMIEL
Ramatuelle



Frédéric BLUA
Saint-Tropez



Michel PERRAULT
Saint-Tropez



Jean-Paul MOREL
Cogolin

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024

installé le 13 décembre 2023

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

LES COMPÉTENCES DU GOLFE DE

LA VALORISATION DES DÉCHETS

Golfe de Saint-Tropez

- collecte et traite les déchets
- gère les déchèteries
- développe la collecte des biodéchets



LA FAMILLE

Golfe de Saint-Tropez

- développe l'enseignement de la musique et de la danse
- participe au financement des transports scolaires
- porte le Plan Local de l'Habitat



LA GESTION DES RISQUES

Golfe de Saint-Tropez

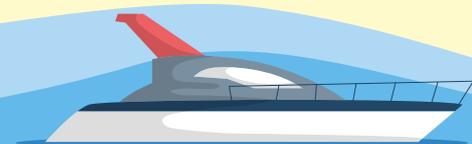
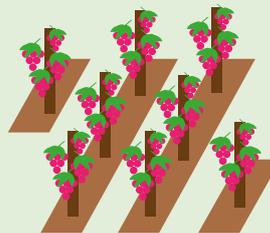
- limite le risque Inondations et Erosion (GEMAPI)
- limite le risque Incendie (DFCI)
- prévient des risques de pollutions des eaux de baignade
- participe à la prévention des nuisances sonores des aéronefs



L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉNERGIE

Golfe de Saint-Tropez

- encourage le tri et la réduction des déchets
- préserve les espaces maritimes
- entretient les cours d'eau
- valorise les espaces forestiers
- soutient l'agriculture
- favorise le compost et sa valorisation
- développe la filière Bois Énergie
- accompagne la transition énergétique



REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

SAINT-TROPEZ

12 communes,
58 500 habitants sur un
territoire d'exception

LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Golfe de Saint-Tropez

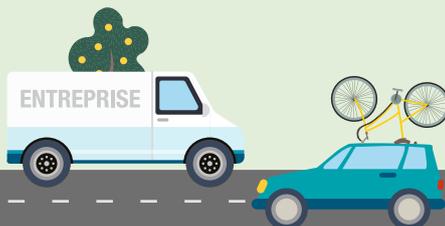
- met en place la fibre optique
- organise la mobilité
- développe le système d'information géographique
- porte le Schéma de Cohérence Territoriale
- élabore le Volet Littoral et Maritime du SCoT



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Golfe de Saint-Tropez

- favorise l'entrepreneuriat
- accompagne les porteurs de projets
- gère cinq Parcs d'Activités Économiques



L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT

Golfe de Saint-Tropez

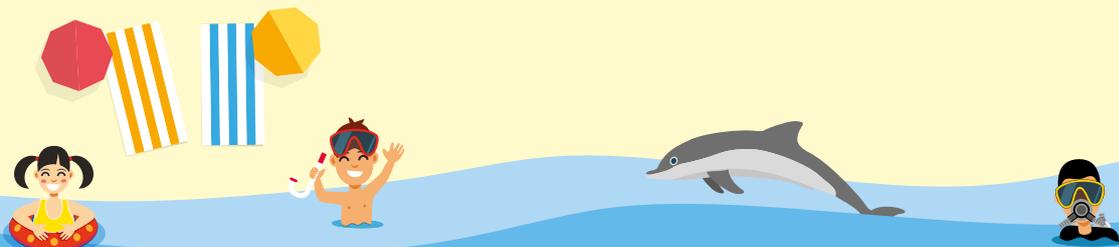
- développe la promotion touristique
- crée des itinéraires de randonnées
- soutient les grands événements



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Golfe de Saint-Tropez

- protège les milieux aquatiques et les ressources
- fournit l'eau potable
- gère l'assainissement non collectif



REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIONS

Grandes thématiques	Actions
LE CADRE DE VIE	Porter le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
	Élaborer le Volet Littoral et Maritime du SCoT
	Mettre en place la fibre optique
	Porter le Plan local de l'Habitat (PLH)
	Organiser la mobilité
	Aménager, entretenir et gérer les aires d'accueil gens du voyage
	Concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores (aéronefs)
LA FAMILLE	Développer l'enseignement de la musique et de la danse
	Participer au financement du transport scolaire
L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉNERGIE	Préserver les espaces maritimes
	Entretien des cours d'eau
	Protéger les milieux aquatiques
	Valoriser les espaces forestiers
	Soutenir et diversifier l'agriculture
	Développer les énergies renouvelables
	Favoriser les économies d'énergie
LA VALORISATION DES DÉCHETS	Collecter et traiter les déchets
	Gérer les déchèteries
	Collecter les biodéchets
	Encourager le tri et la réduction des déchets
	Favoriser le compost et sa valorisation
LA GESTION DES RISQUES	Limiter le risque Inondation (GEMAPI terrestre)
	Limiter le risque Érosion et Submersion (GEMAPI maritime)
	Limiter le risque Incendie (DFCI)
	Prévenir des risques de pollution des eaux de baignade
	Contribution financière au SDIS
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Favoriser l'entrepreneuriat
	Accompagner les porteurs de projets
	Création, aménagement, entretien et gestion des ZAE
	Développer le système d'information géographique
L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT	Développer la promotion touristique / Office de tourisme communautaire
	Créer et gérer des chemins de randonnée intercommunaux
	Soutenir les grands événements
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Fournir l'eau potable
	Préserver la ressource en eau
	Gérer l'assainissement non collectif

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com

	Cavalaire-sur-Mer	Cogolin	Cassin	Grimaud	La Croix Valmer	La Garde-Freinet	La Mole	Le Plan de la Tour	Ramatuelle	Rayol-Canadel-sur-Mer	Saint-Tropez	Sainte-Maxime
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	○	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	○	✓	○	○	○	○

REÇU EN PREFECTURE
 le 09/09/2024
 Application agréée E-legalite.com

○ Actions menées dans le cadre d'une délégation de service public (DSP)



FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ



2023 représente le 10^e anniversaire de l'intercommunalité Golfe de Saint-Tropez.

Depuis 2013, la Communauté de communes a évolué fortement pour répondre aux besoins, objectifs et défis de notre territoire d'exception. Compétences étendues et des savoir-faire variés; nouveaux collaborateurs pour de nouvelles missions; nouveaux objectifs pour de nouveaux métiers.

Les ressources de l'organisation de notre administration ont évolué et se sont adaptées pour répondre aux différents besoins et enjeux.

LES ASSEMBLÉES

Le service des Assemblées planifie et organise la tenue des instances délibératives dans un objectif de sécurisation réglementaire de l'EPCI.

Les élus se sont réunis 6 fois en Conseils communautaires en 2023, pour un total de 213 délibérations.

Les Maires se sont quant à eux réunis en Bureau communautaire à 10 reprises, pour un total de 61 délibérations.

SÉCURITÉ JURIDIQUE ET INSTITUTIONNELLE

La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) assure la sécurité juridique et institutionnelle de la Communauté de communes et regroupe ainsi plusieurs services « ressources », à savoir les services Commande publique,

Assemblées, Juridique et contentieux, Foncier et assurances, les Moyens généraux, les Archives et l'Accueil.

La sécurisation des procédures internes, le contrôle réglementaire et l'encadrement des instances sont les principaux axes de travail de la Direction.

Le service de la Commande publique a ainsi porté un total de 68 marchés sur l'année 2023, dont 8 sont des appels d'offres.

Le service Juridique assure également le conseil aux collaborateurs et aux élus sur toute question d'ordre réglementaire et juridique, et suit les dossiers contentieux avec le concours de cabinets d'avocats. 11 dossiers contentieux ont été gérés par le service en 2023, dont certains perdurent sur l'année 2024.



MOYENS GÉNÉRAUX - UN SERVICE PIVOT DE L'ORGANISATION

Le service « Moyens généraux » centralise et commande les fournitures

administratives, le matériel et équipements de bureau, les vêtements de travail, les achats alimentaires, et s'avère une ressource indispensable pour le traitement de diverses demandes. Ce service pivot dans l'organisation de la structure gère différents budgets, veille au respect de ses marchés et de l'équité entre les services.

FONCIER & ASSURANCES

Le service « Foncier / Assurances » a notamment géré l'acquisition d'un bâtiment au sein de la zone d'activité Saint-Maur à Cogolin, ayant pour vocation à accueillir des services intercommunaux. Le montant de l'acquisition s'élève à 3456900 euros.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GOLFE DE SAINT-TROPEZ

En fonctionnement depuis 2 ans, le Conseil de développement est constitué sur proposition du Président de l'intercommunalité. C'est un organe de consultation, de propositions, qui réunit vingt-et-un membres représentant le tissu associatif, économique et social du golfe de Saint-Tropez, venant de l'ensemble des communes du territoire et prenant en compte la parité.

Guy SAURON, son Président, ancien Maire de La Mole, réunit les membres en moyenne une fois par mois pour aborder des thématiques d'intérêt général ou donner son avis sur différents dossiers.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

EN 2023, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GOLFE DE SAINT-TROPEZ A TRAVAILLÉ SUR 2 DOSSIERS MAJEURS :

SUJETS ABORDÉS :

- PROJET DE LA PATRONNE (PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL)
- LE SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE)

Le Conseil de Développement a formulé un certain nombre de remarques sur le projet de La Patronne :

- Agrandissement de la bergerie ovin pour permettre un agnelage dans de bonnes conditions
- Travail sur une structuration de la filière ovin viande pour qu'elle soit qualitative et profite au territoire en circuit court
- Choix d'un système de chauffage et de refroidissement économe et écologique (géothermie)
- Positionnement des serres pour tenir compte du caractère gélif et de la modélisation du courant lors des crues de La Môle
- Atelier de transformation et conservation pour tenir compte de la baisse de consommation dans les cantines du territoire en période estivale
- Création d'un accès par la piste DFCI qui maintient la circulation habituelle dans la vallée de la Mole (chasseurs, agriculteurs).

Les remarques et préconisations du Conseil de Développement ont été prises en compte par Golfe de Saint-Tropez dans l'élaboration de ce projet.

Sur le sujet du SCoT, un élément a retenu l'attention du Conseil de Développement et concerne plus particulièrement la possibilité de « démolition - reconstruction à l'identique de la volumétrie et de la surface d'emprise au sol sur la même entité foncière (...) avec une implantation différente sous réserve d'une meilleure intégration paysagère et bioclimatique permettant d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment initialement démoli » au sein des espaces proches du rivage.

Le Conseil de Développement souligne que cette disposition permettra de conforter non seulement le bâti existant au sein des espaces proches du rivage, mais également intégrera la possibilité d'un repositionnement sur le site et une meilleure prise en compte environnementale.

GUY SAURON

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GOLFE DE SAINT-TROPEZ



DEUXIÈME PARTIE

ACTIONS

En 2023, les services intercommunaux ont poursuivi le déploiement de leurs actions sur tout notre territoire. Les différentes opérations voulues et décidées par les élus communautaires sont mises en œuvre avec rigueur, professionnalisme, réactivité quand il le faut, et toujours dans le souci de la qualité des services publics.

Ainsi d'importants chantiers ont été menés, des projets structurants et/ou innovants ont vu le jour, et les sensibilisations pour la préservation de notre territoire d'exception et fragile se sont poursuivies.

Le projet de territoire est bien sûr le fil conducteur de toutes ces actions, ainsi que notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui planifie (de manière stratégique

et opérationnelle) les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des ressources, de développement des énergies renouvelables tout en favorisant l'adaptation au changement climatique, et ce dans tous les secteurs d'activités (déplacements, énergie, agriculture, gestion des risques, développement économique...).





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME « ÉMULATION POSITIVE D'UNE INTELLIGENCE COLLECTIVE »

Au travers de sa compétence Développement économique, la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez cherche à traduire le dynamisme et l'attractivité de son territoire. Elle propose aux acteurs du monde économique une offre de services variée afin de pérenniser le tissu économique local existant tout en favorisant le développement des petites et moyennes entreprises sur son territoire.

Accompagner des porteurs de projet, phosphorer autour de la structuration de filières stratégiques, accompagner la digitalisation du territoire, sensibiliser à la transmission / reprise, mettre en avant les savoir-faire du golfe, promouvoir le territoire en France et à l'international ou encore gérer et animer les zones d'activités, sont quelques-unes des missions que l'équipe du Pôle Développement économique et Tourisme ont portées durant cette année 2023.

LA CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE : ACCOMPAGNEMENT ET EXPERTISE

En 2023, la Maison de l'entreprise a poursuivi son action de sensibilisation et d'information sur la transmission-reprise d'entreprise engagée en 2022. Chaque année en France, de nombreuses entreprises ferment faute de repreneurs ; et pour certaines ce sont des disparitions de savoir-faire et d'emplois sur les territoires. Face à ces enjeux, les élus du Golfe ont souhaité mettre en place des actions de sensibilisation à destination des dirigeants sur cette dernière étape clé de la vie de l'entreprise.

Pour ce faire, le Pôle Développement économique et tourisme s'est entouré de partenaires et d'experts (CCI 83, CMA PACA, l'ordre des experts-comptables, association Femmes chef d'entreprise, Notaires) lors des différents rendez-vous proposés au cours de l'année :

- Petit-déjeuner de la transmission (21 mars)
- Forum de la création et reprise d'entreprise (28 novembre)
- Soirée de la Transmission (12 décembre)

Plus d'une centaine de porteurs de projet ont bénéficié de l'expertise de la Maison de l'entreprise en 2023.

CHIFFRE CLÉ 2023

119 personnes reçues en entretien individuel

CRÉER DES SYNERGIES ET DÉVELOPPER UN RELATIONNEL PRIVILÉGIÉ AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Le renforcement du tissu économique nécessite de réaliser régulièrement des opérations de promotion et d'information.

Le Pôle Développement économique et Tourisme s'appuie sur les acteurs économiques locaux (UPV, CCI 83, CMA PACA, l'inter réseaux, DREETS, Pôle Emploi, la Mission Locale) afin de promouvoir la Communauté de communes, ses services et ses projets.

La création d'espaces de dialogues et d'échanges ainsi que la mise en réseau des acteurs économiques locaux sont autant de déterminants de la dynamique et de l'attractivité d'un territoire.

Dans cette perspective, la MDE organise tout au long de l'année des rencontres en mode partenarial au travers de ses différentes « Matinales » :

→ **Les Matinales Eco** : pour aborder des thématiques généralistes en lien avec la création et la vie de l'entreprise,

→ **Les Matinales Gestion** : pour apporter un éclairage sur les bonnes pratiques de gestion financière en entreprise, les données économiques à suivre pour éviter stress et incertitude,

→ **Les Matinales numériques** : pour accompagner dans l'ère numérique les entreprises du territoire et aider les chefs d'entreprise à développer leur présence numérique et optimiser ainsi la visibilité de leurs produits et services sur le web.



CHIFFRES CLÉS 2023

20 matinales + de 170 participants

MUTUALISER LES LOCAUX DE LA MAISON DE L'ENTREPRISE POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT EN LIMITANT LES ÉMISSIONS DE CARBONE SUR NOTRE TERRITOIRE

La Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a mis à la disposition de ses partenaires de la création et du développement d'entreprise, des bureaux afin de leur permettre d'assurer des permanences à destination des résidents et salariés du golfe de Saint-Tropez.

CHIFFRE CLÉ 2023

50 permanences proposées

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCONOMIQUES CIBLÉS POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF

Les rencontres d'affaires sont souvent les pierres angulaires sur lesquelles se construit le succès. Chaque interaction offre une occasion précieuse d'échanger des idées, de forger des partenariats et d'explorer de nouvelles opportunités. Dans un monde où les relations sont souvent la clé de la réussite, ces rencontres deviennent des moments cruciaux pour avancer.

C'est à ce titre que le Pôle économique organise ou participe à un certain nombre d'événements tout au long de l'année.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com



Teuf de l'apprentissage

À l'initiative du CFA des 3 Caps, recruteurs, centres de formation et futurs apprenants se sont retrouvés lors d'un après-midi de démonstrations de métiers, défis et animations sur la plage de Sainte-Maxime. Un événement hors des codes du recrutement qui a favorisé les échanges autour des parcours professionnels et des perspectives de carrière.



Rencontres des acteurs économiques — 6 avril 2023

Les rencontres des acteurs économiques 2023, organisées par l'Aéroport du Golfe de Saint-Tropez et l'UPV en partenariat avec la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez ont réuni plus de 300 dirigeants d'entreprise. L'occasion de développer son réseau d'affaires et de participer à des conférences thématiques sur le sujet de l'empreinte sur l'environnement de l'activité économique.

Les Voiles de Saint-Tropez et notre matinée Business : 2^e édition de « La Business Cup » — 5 octobre 2023 à Saint-Tropez

Une matinée en 2 temps : un Speed Business Meeting suivi d'une visite des points d'intérêt de la ville de Saint-Tropez. Plus d'une quarantaine de dirigeants d'entreprise ont participé à cette deuxième édition.

La 5^e édition du Forum de l'Entrepreneur « Objectif entrepreneur » mardi 28 novembre 2023 à Grimaud

Une cinquantaine de partenaires institutionnels, organismes publics, privés et associatifs étaient présents

pour apporter conseils et expertise pour la création et reprise d'entreprises aux 200 personnes venues s'informer et développer leur réseau lors du Speed meeting.

**OBJECTIF
ENTREPRENDRE**
FORUM DE LA **CRÉATION** & DE LA **REPRISE**
Mardi 28 novembre 2023 9h-14h
Grimaud
Complexe sportif des Blaquières

INFOS & INSCRIPTIONS EN FLASHTAG ET QR CODE
GOLFE-SANNTROPEZ.FR

UPV, adie, pôle emploi, ANAH, CFA, CMA, CMAA, CMAI, CMAJ, CMAK, CMAO, CMAU, CMAV, CMAW, CMAX, CMAZ, CMAAA, CMAAB, CMAAC, CMAAD, CMAAE, CMAAF, CMAAG, CMAAH, CMAAI, CMAAJ, CMAAK, CMAAL, CMAAM, CMAAN, CMAAO, CMAAP, CMAAQ, CMAAR, CMAAS, CMAAT, CMAAU, CMAAV, CMAAW, CMAAX, CMAAY, CMAAZ, CMAAA, CMAAB, CMAAC, CMAAD, CMAAE, CMAAF, CMAAG, CMAAH, CMAAI, CMAAJ, CMAAK, CMAAL, CMAAM, CMAAN, CMAAO, CMAAP, CMAAQ, CMAAR, CMAAS, CMAAT, CMAAU, CMAAV, CMAAW, CMAAX, CMAAY, CMAAZ

Golfe de Saint-Tropez
Institution d'exception

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com

Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) 12 – 13 et 14 décembre 2023

La Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a participé au rendez-vous annuel de l'immobilier d'entreprise à Paris en partenariat avec la CCI du Var. Durant 3 jours, l'équipe du Pôle développement économique a rencontré des aménageurs, des investisseurs et des acteurs économiques nationaux. L'opportunité de promouvoir notre territoire et d'accélérer le développement de projets immobiliers, commerciaux et touristiques.

STRUCTURATION DE FILIÈRE: UN ENJEU MAJEUR POUR UNE STRATÉGIE DURABLE

Activité économique historique du golfe de Saint-Tropez, la filière nautisme a vu ces dernières années une forte évolution dans ses pratiques avec l'accroissement du nombre d'embarcations sur nos côtes. Ce phénomène a accentué la prise de conscience collective de l'impact environnemental de certaines activités et incite aujourd'hui la filière à accélérer sa décarbonation.

Une orientation industrielle, intégrant la transition écologique, répond pleinement aux enjeux de notre territoire. C'est dans ce contexte que GST a engagé une réflexion autour de la structuration et du développement de la filière du nautisme.

Un état des lieux du nautisme a été réalisé auprès des professionnels du golfe de Saint-Tropez.

Il résulte de cette enquête les éléments suivants :

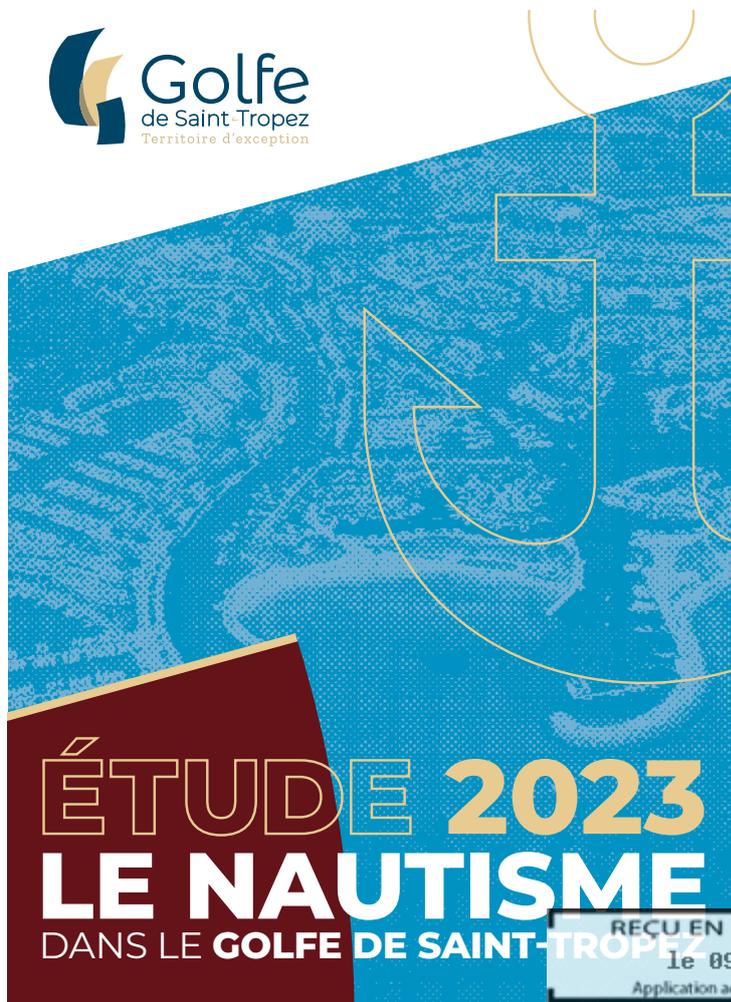
- Près de 300 entreprises générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 196 M€ en 2022.
- Majoritairement implantées dans les communes de Cogolin, Grimaud, Sainte-Maxime, Saint-Tropez, la filière est composée de 5 grandes familles d'activités :
 - Études & Ingénierie
 - Distribution
 - Réparation Maintenance & Fabrication sur mesure
 - Location Conciergerie & Transports
 - Services connexes.
- En 2022, l'impact socio-économique de la filière nautisme est d'environ : 171 M€ injectés localement et près de 2700 emplois créés ou maintenus dans le golfe de Saint-Tropez, dont plus de 1100 emplois directs.

- Les dirigeants ont exprimé, entre autres, la complexité à recruter et le souhait d'avoir sur le territoire une école des métiers du nautisme.

La première étape de la structuration de la filière passe par la création d'un institut de formation dédié aux métiers du nautisme, implanté dans le golfe. Pour avancer sur ce projet, ont été mis en place 4 focus groupes « parcours de formation » avec les dirigeants du nautisme du golfe, afin de quantifier précisément leurs besoins et d'obtenir leur engagement dans le cadre d'un partenariat visant à mettre en place les plateaux techniques et les premiers modules de formation.

Par ailleurs des relations ont été développées avec différents partenaires :

- Les motoristes: SUZUKI, YAMAHA, MERCURY, VOLVO PENTA, HONDA
- Le lycée du Golfe
- L'Institut Maritime de l'Estérel
- La Fédération des Industries Nautiques
- L'Université de Toulon et du Var (CMQE)
- Le Campus URMA de La Seyne-sur-Mer et FORMED
- Le GRETA
- Les entreprises identifiées pour les plateaux techniques.





PROMOTION TOURISTIQUE



18

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le nouveau Service Promotion, au sein du Pôle Développement Économique et Tourisme, a commencé activement ses opérations en France et à l'international pour promouvoir l'image et la marque de territoire Golfe de Saint-Tropez :

Presse : accueil de nombreux médias, 15 retombées presse (9 France, 6 international Italie, Belgique, UK, Pays-Bas, Canada) pour une visibilité cumulée de 9 millions de lecteurs.

Documentation de promotion territoriale : gestion de la carte « Balades » et du magazine « Mythique ».

Réseaux sociaux : gestion de 7 comptes, **Réalisation de 60 reportages photos et vidéos** pour valoriser le savoir-faire des professionnels (Passion pro), le territoire en hors-saison (Aire Marine Protégée, Automne, Noël) et pour promouvoir des événements éco (Forum « Objectif Entreprendre », Business meeting aux Voiles...),

Accueil d'influenceurs « Lez broz ». Digitalisation des professionnels du loisir, en lien avec la SPL Golfe de Saint-Tropez Développement : +20 % de chiffre d'affaires en 2023, grâce au déploiement du

logiciel leader en Europe Regiondo, au nouveau site www.amusezvous.net et à des actions de promotion ciblées (affichage, PLV, campagnes Google adwords et réseaux sociaux, 24 points de vente).



©lezbroz

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com
21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



TOURISME

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

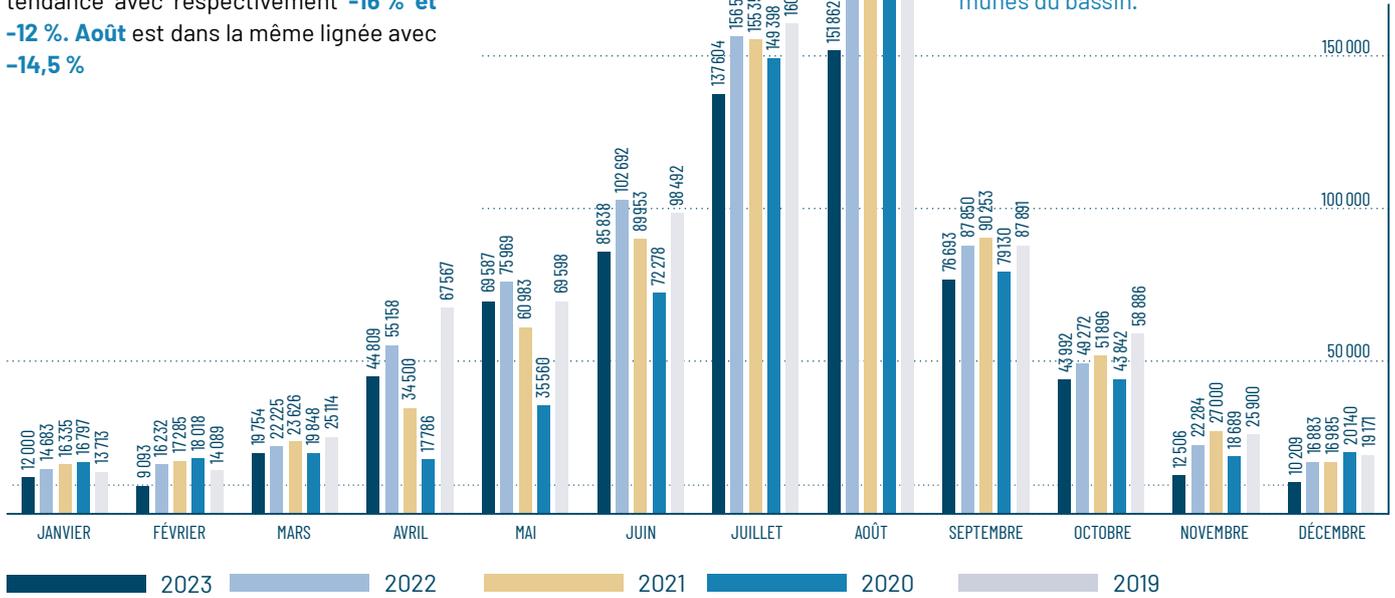
OBSERVATOIRE DU TOURISME: LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE 2023

Depuis le début d'année, la fréquentation touristique est **en baisse de 14 %** sur le territoire.

Les mois de juin et juillet confirment la tendance avec respectivement **-16 %** et **-12 %**. **Août** est dans la même lignée avec **-14,5 %**

Volume de fréquentation touristique obtenu à partir du tonnage des ordures ménagères*

*Le volume de fréquentation touristique est une moyenne journalière obtenue à partir du tonnage des ordures ménagères et du tri sélectif collectés sur les 12 communes du bassin.



Bilan régional et départemental

Malgré un léger repli des taux d'occupation cet été par rapport à 2022, la Région, dont le Golfe de Saint-Tropez, parvient à maintenir leur place de « leader ». De nouvelles dynamiques sont apparues depuis la crise sanitaire : dans la consommation touristique de la région :

- Volonté de nombreux Français de voyager « local » et/ou moins cher,

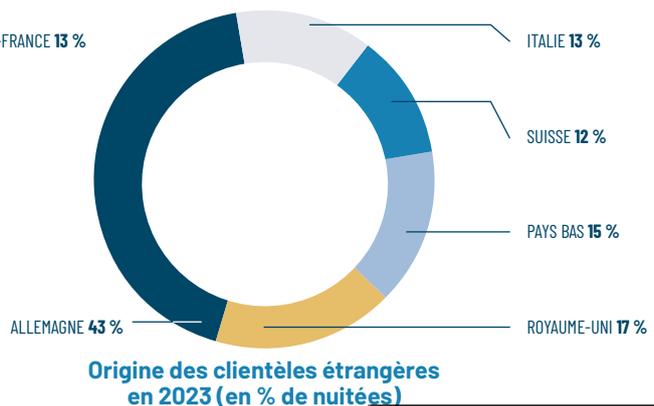
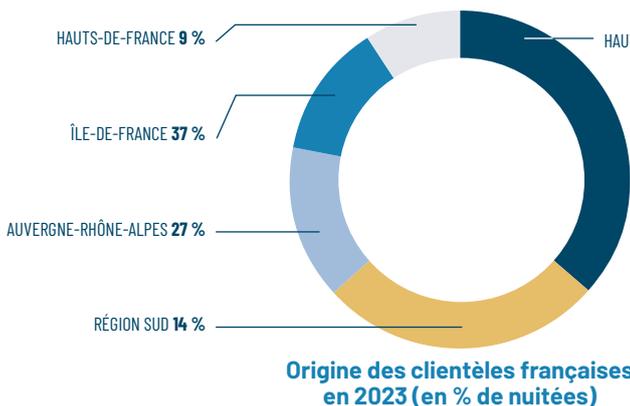
- Nouvelles habitudes de destinations et de calendrier ont eu tendance à faire évoluer les schémas habituels des vacances.

- Ressourcement au contact de la nature,
- Consommation de produits / services éco-responsables,
- Consommation de produits en circuit court

Budget vacances

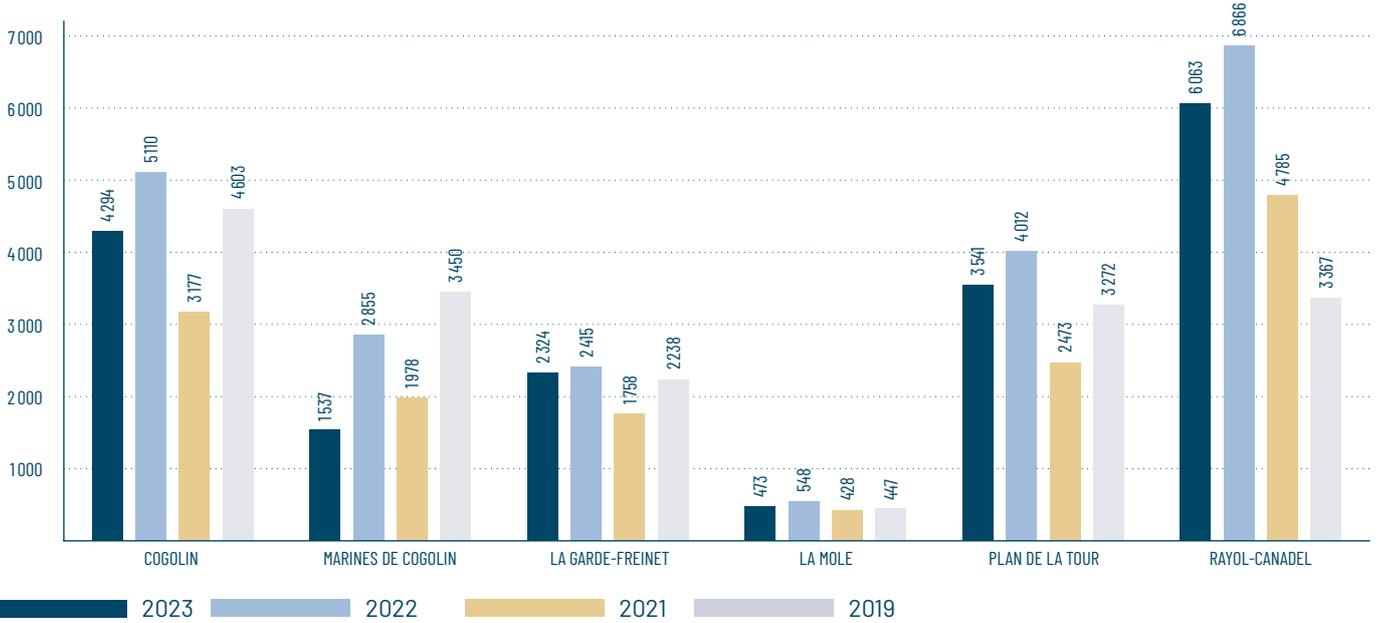
Sur le 1^{er} semestre 2023, la dépense par jour rebondit de +42 % par rapport à 2022 et s'établit à 109 €/jour/personne en moyenne.

La présence de clientèles étrangères à haut pouvoir d'achat et porteurs de devises fortes, assurée notamment par des connexions aériennes directes depuis/vers les États-Unis et le Moyen-Orient, explique cette progression de la consommation touristique.



REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com

Fréquentation par BIT



CHEMINS DE RANDONNÉES

La promotion touristique

Pour promouvoir les chemins de randonnée, plusieurs actions ont été entreprises en 2023.

- Impression et distribution de dépliants pour quatre des sept randonnées en janvier 2023,
- Installation de trois tables d'orientation en juillet,
- Pose de huit pupitres d'information touristique à la fin de novembre,

→ Préparation des trois dépliants restants pour une sortie prévue fin décembre 2023 ou début janvier 2024, avec une réédition des quatre premiers. De plus, une mise à jour de la carte Balades, un document attractif pour les offices de tourisme, a été effectuée.

Des nouveaux chemins pris en charge

Dans le but d'élargir l'offre de randonnées, de nouveaux itinéraires ont été sélectionnés et proposés en collaboration avec les communes de Sainte-Maxime, Gassin, Ramatuelle et Cavalaire-sur-Mer. Leur ouverture est prévue pour fin 2024 début 2025.

Des itinéraires sécurisés

L'entretien et la sécurité des chemins de randonnée ont été une priorité en 2023. Des travaux ont été réalisés pour réparer les portions endommagées par les intempéries et le balisage a été remis en état pour assurer la sécurité des randonneurs.

Suivi des subventions

Un suivi des subventions a été effectué pour assurer le financement des projets et des activités liées aux chemins de randonnée, avec une attente de 68 380 € de subventions.



REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Politique promotionnelle

- Accueil et information des visiteurs de l'offre des cinq communes et du territoire
- Point information des Marines de Cogolin :
 - Installation d'un nouvel espace aménagé
 - Élargissement des horaires d'ouverture
 - Flocages, totems et signalétique renouvelés aux couleurs du territoire
- Déploiement des ventes « Amusez-vous » avec l'outil Regiondo
- Aire Marine Protégée : actions de sensibilisation et de communication, exposition en lien avec le service « Espaces Maritimes »

Politique éditoriale

- Éditions réalisées avec de nouveaux outils de mise à jour et de traitement des données, quantités optimisées et adaptées à la fréquentation des bureaux d'accueil
- Traduction des documents en anglais, pictos en allemand et italien
- 1 guide pratique par commune : offre exhaustive des professionnels du tourisme
- 2 flyers circuit découverte à Cogolin et au Plan de la Tour
 - 1 plan de ville par commune
 - Carte et fiches randonnées de La Garde-Freinet
 - 1 flyer Journées Européennes du Patrimoine à Cogolin, La Garde-Freinet et Rayol-Canadel-sur-Mer
 - Flyers animations, marchés, plages, (en interne)

Présence numérique : internet et réseaux sociaux

- Un site et des pages réseaux sociaux uniques, dynamiques et modernes présentant l'offre des 5 communes de l'Office de tourisme communautaire en reprenant les codes et la charte graphique du Golfe de Saint-Tropez :
 - Un site internet : <https://www.golfe-sainttropez-tourisme.fr/>
 - Une page Facebook : <https://www.facebook.com/OTCGolfedeSainttropez>
 - Une page Instagram : https://www.instagram.com/otc_golfedesainttropez/
- Visites guidées à Cogolin par la guide-conférencière
 - Anches Rigotti : visites de la fabrique artisanale
 - Balade contée : visites pour découvrir le vieux village, ses ruelles étroites et les anecdotes locales
 - Balade champêtre : découverte de la campagne et d'un domaine viticole au fil des saisons

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



SCoT

La procédure de modification n°1 du SCoT engagée en 2021 s'est poursuivie, avec notamment l'organisation d'une deuxième enquête publique du 13 février au 15 mars 2023. À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête a émis un avis favorable sur le projet.

La modification n°1 du SCoT a été approuvée par le Conseil communautaire du 21 juin 2023, et le Préfet a aussitôt levé la suspension du caractère exécutoire du SCoT.

En parallèle, la révision n°2 du SCoT a démarré à travers de premiers échanges avec les élus, les personnes publiques associées, les techniciens et l'État sur les objectifs de la révision, notamment autour des 4 grands chantiers de la révision :

- l'intégration des politiques publiques portées par la Communauté de communes et ses partenaires ;
- la sobriété foncière et le Zéro Artificialisation Nette
- l'aménagement artisanal, commercial et logistique ;
- l'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, plusieurs démarches ont été lancées :

- lancement des études avec le Cerema sur la formalisation d'un marché pour la réalisation de cartes sur le recul stratégique du trait de côte à l'échelle

communale, en lien avec le service GEMAPI maritime de la Communauté de communes ;

- lancement des travaux sur la sobriété foncière et sur le ZAN par l'Audat.var avec l'intégration de la doctrine de l'État produite en août 2023 (Comité de pilotage et atelier des urbanistes) ;
- lancement des travaux sur l'aménagement artisanal, commercial et logistique avec l'accompagnement de prestataires (AID Observatoire et Interface Transport).

La veille juridique et le suivi des contentieux sur le SCoT a également pris une nouvelle ampleur notamment à travers les recours contre la Modification n°1 du SCoT.

Enfin, le SCoT étant désormais exécutoire, la Communauté de communes poursuit l'accompagnement des communes dans la révision de leur PLU et leur mise en compatibilité avec le SCoT.

GRANDS PROJETS

La procédure de Modification du SRADDET se poursuit et des groupes de travail sont organisés afin de prendre en compte ses impacts, notamment en matière de réduction de la consommation d'espace sur le territoire.

La Région Sud-PACA a également lancé le projet de création d'un dixième Parc Naturel Régional, à travers celui des Maures-Estérel-Tanneron. Un travail sur la délimitation du périmètre d'études a été mené en concertation avec les départements, communes et EPCI concernés.

Les départements du Var et des Alpes-Maritimes se sont engagés en parallèle dans un processus de labellisation UNESCO-Géoparc « Socle de Provence et Riviera Française », couvrant l'intégralité du territoire du golfe de Saint-Tropez. Un travail de concertation a été engagé avec les territoires afin de consolider le dossier de candidature.

Habitat

Le service Habitat a œuvré à la mise en place de la CIL sur 2023.

Son activité s'est également concentrée sur les négociations du nouveau SDAHGDV (Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage) dont la finalisation est toujours attendue.

Coopération Convention Territoriale Globale

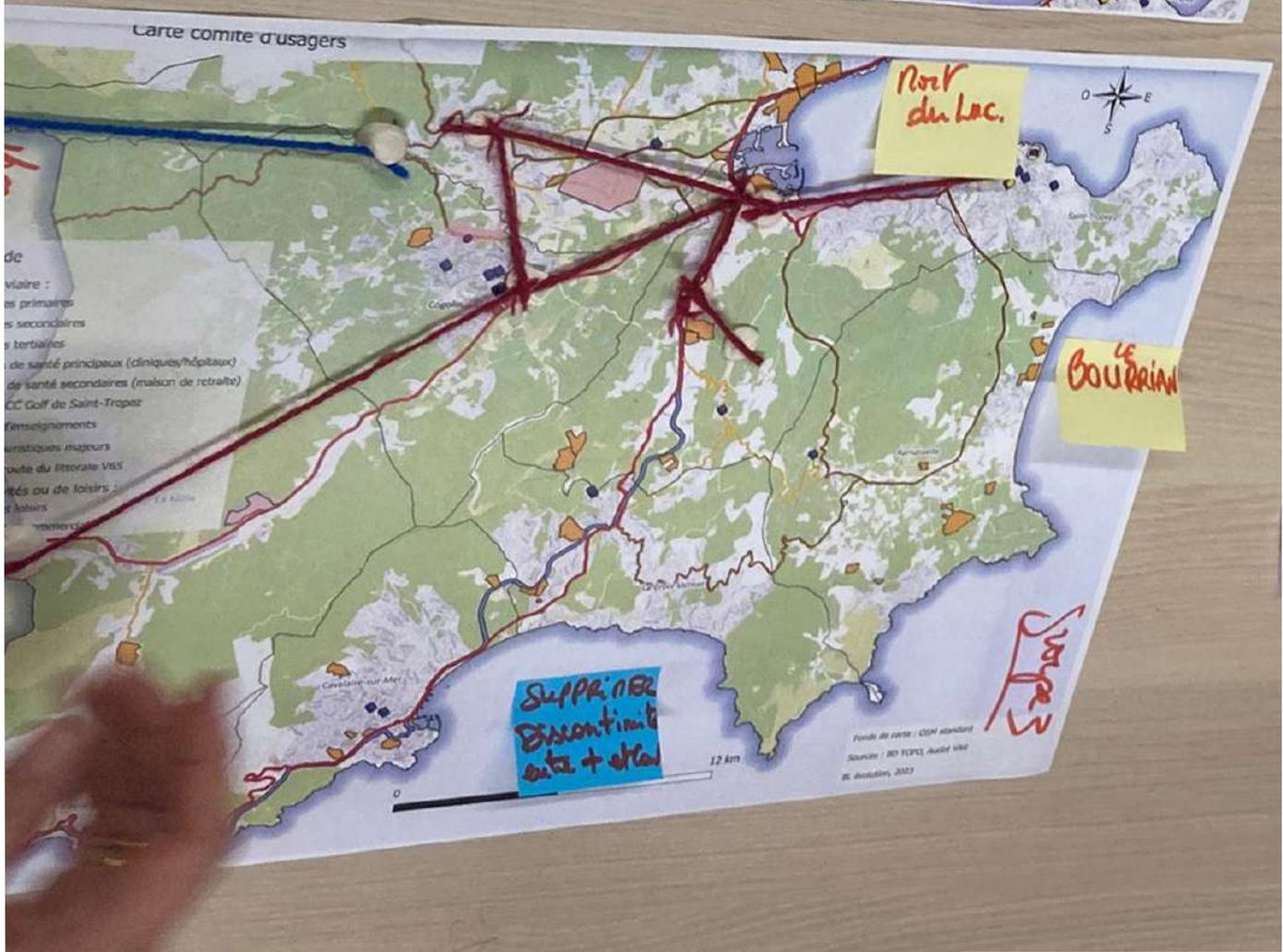
Un nouveau service CTG a été mis en place au sein de l'intercommunalité, avec le recrutement en octobre 2023 d'un agent dédié.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com



SERVICE FORÊT



Travaux d'épaveuse sur une piste DFCI

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET FINANCIERS

BUDGET 2023 du service Forêt :

Dépenses :
Fonctionnement
228 585 €

Investissement
600 970 €

Recettes (subventions reçues) :

Fonctionnement
98 080 €

Investissement
196 824 €

Le service Forêt mène à bien de nombreuses missions en lien avec la protection et l'entretien de la forêt dans le cadre de la lutte contre les incendies. Il est composé de 9 agents : un responsable de service, un responsable adjoint, un agent administratif et 5 agents techniques (pour la réalisation des travaux en régie).

Un apprenti technicien BTS Gestion Protection de la Nature, présent depuis 2022, a lancé l'étude sur le Schéma Intercommunal des Voies Ouvertes à la Circulation Publique (SIVOCP) dans le cadre de la DFCI. La réalisation du SIVOCP va permettre de fixer les largeurs de débroussaillage du PIDAF le long de ces voies et de les sécuriser par arrêté préfectoral.

CHIFFRES CLÉS

Indicateurs du territoire :

Surface du territoire
de la Communauté de Communes :
43 018 hectares

Surface boisée :
33 315 hectares

Surface du PIDAF :
1 417 hectares

Linéaire de piste :
234 kilomètres

Interfaces :
285,35 hectares

GESTION DU PIDAF

La Communauté de communes a notamment pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de valorisation et de protection de la forêt. Pour ce faire, son service Forêt dispose d'un outil dédié, le PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), complété par son dispositif de cloisonnement constitué de coupures agricoles, pastorales ou forestières.

Le service Forêt est ainsi chargé de la création et de l'entretien des ouvrages stratégiques réalisés pour la lutte contre l'incendie. Les ouvrages doivent posséder des pistes, points d'eau, aires de retournement et de croisement, une signalétique adaptée, etc. pour permettre à tous les services du SDIS d'intervenir dans les meilleures conditions. Il participe également à la réécriture du guide des équipements D.F.C.I., ainsi qu'au Plan Départemental de Protection de la Forêt Contre les Incendies avec tous les partenaires (SDIS, DDTM, Région, Département, ONF, etc...).

Le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages est assuré par l'entretien tous les 3 ou 4 ans des zones d'appui, la réfection régulière des pistes, le repositionnement et l'entretien des citernes et barrières DFCI, la mise à jour de la signalétique etc. En 2023, 567 hectares ont été entretenus, dont 191 hectares réalisés en régie.



Tournée forestière avec élus et partenaires

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



INTERFACES HABITAT-FORÊT:

La Communauté de communes a obtenu la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), relative aux travaux d'interface, par arrêté préfectoral du 31 juillet 2019. Cette procédure légalise l'engagement d'argent public sur des parcelles privées. Notre intercommunalité est pionnière par rapport à la création des interfaces habitat-forêt. Ces équipements contribuent à la protection des biens et des personnes dans les zones en habitat dense.

Ces interfaces consistent à réaliser 50 mètres supplémentaires de débroussaillage au-delà des obligations légales de débroussaillage. Les zones concernées répondent aux critères suivants :

- les zones d'habitat dense définies dans le cadre du modèle d'occupation du sol du Scot (MOS),
- la prise en compte de la vulnérabilité de ces zones au vu du risque incendie (exposition au vent, type de végétation, historique des incendies ...).

En 2023, ces travaux d'interface ont concerné une surface de 152,50 hectares.

PLAN D'ORIENTATION PASTORALE INTERCOMMUNAL (POPI)

La présence de troupeaux en forêt est un outil clé pour se prémunir des incendies. Lancé en 2019, le Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal (POPI) a pour vocation de dynamiser les pratiques pastorales sur le territoire. Grâce à ce POPI, ce sont environ 5500 bêtes qui, chaque printemps, pâturent sur notre territoire :

chèvres, moutons, ânes, vaches viennent

ainsi compléter les actions mécaniques destinées à protéger la forêt contre les incendies avant le démarrage de la saison estivale. 20 hectares de travaux en amélioration pastorale (débroussaillage + semis) ont été menés en 2023, en concertation avec des éleveurs, pour accueillir ces troupeaux.



Débroussaillage + semis + pâturage

Un projet pastoral pour redéployer le pâturage sur des terrains communaux de Sainte-Maxime est en cours avec un nouvel éleveur qui vient des Alpes-Maritimes.

Son troupeau de 300 ovins pâture des terrains communaux maximois, d'une surface totale de 102,50 hectares, réparties sur des ouvrages D.F.C.I. et des interfaces habitat-forêt.

APPEL À MANIFESTATION (AMI)

Ce dossier qui a été retenu en mars 2022 a pour but, dans un premier temps, d'identifier le couloir de feu sur l'incendie de Gonfaron en 2021. De ce fait, le SDIS, la Chambre d'Agriculture du Var et GST travaillent sur deux axes majeurs :

- renforcer les équipements DFCI et réduire la sensibilité des zones naturelles en favorisant l'aménagement forestier en appui des coupures de combustible, en facilitant et en encourageant la remise en culture ;
- renforcer les cloisonnements agricoles par la reconquête agricole, le traitement des friches et l'adaptation des pratiques,

Ainsi, un guide d'aménagement des coupures agricoles à intérêt de défense contre les incendies a vu le jour. Son objectif est de définir les différentes catégories de coupures agricoles à vocation DFCI et de préciser quels sont les aménagements, les équipements, les itinéraires techniques agricoles à mettre en place. Le but de ces coupures agricoles est de limiter la propagation des incendies et permettre l'action des sapeurs-pompiers en toute sécurité.

Deux actions, conduites conjointement, par la DDTM et GST amènent une plus-value à ce projet :

1. l'abandon de la taxe de défrichement qui est de 5500 €/hectare, au profit d'une compensation au titre de la DFCI (l'agricul-

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

teur devra mettre en place lors de l'exécution de sa parcelle, les moyens efficaces afin que le SDIS puisse mener à bien les missions): cela pourra se traduire par un débroussaillage, la création d'aires de retournement ou de croisement, la mise en place d'hydrants. Les choix seront déterminés par la DDTM, le SDIS et le maître d'ouvrage.

2. le financement du pré-diagnostic écologique pour les zones jaunes et rouges Tortue Hermann par GST. Il s'avère que l'établissement de ces études est un véritable frein pour les agriculteurs. Ce chantier sera d'une aide précieuse pour l'avancée des divers dossiers.



Zone dite « ancrage agricole » qui permet la continuité de l'ouvrage DFCI « Gorbère », Commune LA MOLE

ÉTUDE SUR LES POLYGONES

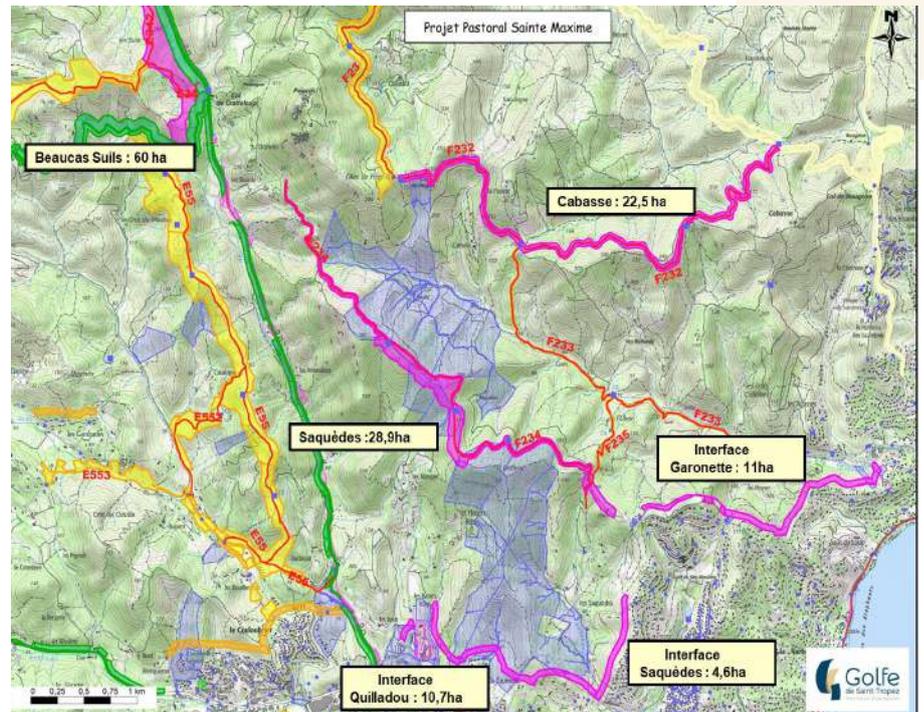
Cette analyse fine du couloir de feu de Gonfaron a permis d'identifier deux zones d'intérêt majeur pour la défense du territoire contre les incendies et d'entrevoir les mesures à mettre en place pour les renforcer.

Afin d'étendre cette nouvelle vision des couloirs de feu et leurs aménagements à l'ensemble du territoire de GST, une étude globale a été menée. Le territoire a été découpé en polygones de surfaces « équivalentes » en utilisant les crêtes principales, les ruisseaux, l'exposition et en envisageant un scénario de feu convectif qui va toucher tout le territoire par mistral (NO).

Pour chaque polygone, une probabilité de recevoir le feu de ceux situés en amont, et de communiquer le feu à ceux en aval est estimée. On obtient ainsi un « écoulement » du feu sur le territoire. Cet écoulement fait ressortir des polygones qui reçoivent le plus et qui émettent le plus et sur lesquels il faut prévoir des aména-

gements pour éviter que les feux n'y arrivent, ou n'en sortent.

Cette évolution de la stratégie de prévention contre les grands incendies vient compléter le dispositif DFCI existant inscrit au PIDAF. Elle sera à son tour annexée au PIDAF en cours ou intégrée au prochain pour être prise en compte par les sapeurs-pompiers dans la stratégie de lutte contre les grands feux.





AGRICULTURE

PROJET ALIMENTAIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

C'est la colonne vertébrale de l'action du service Agriculture et Projet Alimentaire de Territoire.



Notre Projet Alimentaire Territorial est labellisé par le ministère de l'agriculture depuis mars 2021.

Un plan d'action renouvelé a été proposé, pour un PAT qui réponde aux attentes de l'État et permette à la Communauté de communes de demander la labellisation de niveau 2.

UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE POUR POSTULER AU NIVEAU 2

Ce dossier est l'aboutissement d'une démarche de construction d'un Projet Alimentaire complet. Le plan d'action a été « co-construit » en COPIL. Il est proposé par la commission puis sera délibéré en Conseil communautaire début 2024.

NOUVEAU PLAN D'ACTIONS: 8 THÉMATIQUES

- Stratégie foncière intercommunale (en appui des stratégies communales et en déclinaison des compétences de la Communauté de communes)
- Appui aux agriculteurs locaux
- Projet intercommunal de La Patronne

- Transition du système agro-alimentaire local
- Promotion d'une alimentation saine
- Pilotage du PAT

Le retour de la DRAAF pour la demande de labellisation niveau 2 sera connu en avril 2024.

ORGANISATION ET FORMALISATION DES PARTENARIATS

L'année 2023 a offert l'opportunité de formaliser par des conventions, les habitudes de travail avec les partenaires qui contribuent depuis quelques années à l'avancement et à la construction du Projet Alimentaire. Ainsi, une convention cadre a pu être signée avec :

- La Chambre d'Agriculture du Var
- L'association Agribiovar
- Une convention tripartite a également été adoptée pour travailler sur l'eau brute: elle associe la SCP (Société du Canal de Provence) et la Chambre d'Agriculture du Var.

LE PROJET PATRONNE

Une mission de maîtrise d'œuvre est engagée; le cabinet « EC architecte » est retenu. Au cours de l'année, un travail de détail a été mené. Ce travail avait pour but de construire des bâtiments et des infrastructures adaptées aux contraintes

du travail des exploitations agricoles prévues. Des locaux fonctionnels et adaptés aux productions doivent être installés.

Ci-dessous un descriptif des exploitations et des infrastructures prévues sur le site :

Les premiers travaux de démolition des structures annexes sommaires ont été

PROJET LA PATRONNE

(Sept 2023)

	MARAICHAGE	POULES PONDEUSES (250 poules pondeuses)	ELEVAGE CAPRINS (50-60 chèvres)	ELEVAGE OVINS ALLAITANTS (500 - 1 000 ovins)	ACTIVITES PEDAGOGIQUES	AUTRES
	1 exploitation (DSP) 1 espace test (location simple)		1 exploitation (bail rural à clause environnementale)	1 exploitation (prêt à usage foncier et équipements)	1 association (contrat d'objectif)	
	Exploitation en Délégation de Service Public (la production et fourniture de denrées alimentaires aux cantines du territoire) Délégation à des exploitants agricoles, comprenant la location des outils de production et de transformation nécessaires (Sols, bâtiments et équipements), incluant des logements de fonction . Vente des denrées prioritairement aux cantines du territoire. Espace test : usage temporaire. L'outil est loué aux 3 associations qui encadrent les testeurs (portage administratif, accompagnement technique et accompagnement économique)		Bail rural à métayage (DSP impossible car l'éleveur est propriétaire du troupeau, mais ce bail permet d'imposer au métayer le paiement de la contrepartie sous la forme d'un partage des récoltes) et à clause environnementale (permet d'imposer le mode de production biologique)	Prêt à usage car l'EPCI ne dispose pas de la totalité de l'outil de production et les agneaux ne seront pas destinés aux cantines. L'intérêt pour la collectivité réside dans l'entretien de la vallée et la préservation de traditions pastorales et l'entretien des coupures de combustibles.	Contrat d'objectif avec une association dont la mission sera de développer des supports et activités pour accueillir les visiteurs et scolaires et mettre en valeur les pratiques agricoles et les productions alimentaires locales.	
SURFACES D'EXPLOITATION EXTÉRIEURES	2,75 ha de plein champ	1,3 ha de parc pâturé	5,5 ha de parc de pâturage clôturé 80 ha de parcours forestier (à préciser - dont une partie de propriétés publiques adjacentes)	1,3 ha de prés + autres prés vallée de la Môle et coupures de combustibles		
AMÉNAGEMENTS AGRICOLES	5 serres maraichères (595 m ² chacune) 1 serre pépinière bioclimatique (200 m ²) 1 hangar agricole (150m ²) Clôtures	3 poulaillers mobiles (20 m ² chacun) Clôtures	1 Bâtiment d'élevage (300 m ²) : chèvrerie, salle de traite, stockage, foin et matériel Clôtures	1 bergerie (500 m ²) : abri nocturne et agnelages Clôtures mobiles	Valorisation des différents espaces de production	Accès, cheminements existants / réseaux Corridors écologiques Puits et réseau d'irrigation
BASTIDE	1 légumerie (107 m ²), frigos 1 logement testeur Surfaces des trois logements : 83 - 72 - 74 m ²	1 centre de stockage et d'emballage (34 m ²) 1 logement	1 fromagerie (56 m ²) 1 logement		1 salle d'accueil pédagogique (67 m ²)	Stocks communs (27 m ²)

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com

conduits (poulaillers, clapiers, transformateurs). Ces travaux ont permis de retirer du site des polluants comme l'amiante ou le pyralène.

Deux permis de construire ont été déposés en cette fin d'année 2023 :

- Permis 1: Bergerie caprin, bergerie ovin, local technique pour le maraichage, serres, poulaillers mobiles, ...
- Permis 2 : Réhabilitation de la bastide

Ci-dessous le plan d'implantation global :



Autres démarches administratives :

- Un examen interservices renouvelé avec la DDTM.
- Une autorisation de défrichement a été acquise.
- Une autorisation SPANC a été acquise.

Les choix qualitatifs qui marquent le projet :

- Chauffage et refroidissement seront assurés par de la géothermie.
- Des panneaux photovoltaïques seront placés sur les toits des deux bergeries et l'autoconsommation sera favorisée.
- L'assainissement autonome sera réalisé par une phytoépuration qui permettra de traiter en totalité les « eaux blanches » (effluents de fromagerie).
- Une plateforme de compostage permettra de stabiliser et réutiliser, tous les fumiers d'élevage produits par les exploitations.

LES GROUPES D'ÉCHANGE EN VITICULTURE

Des groupes pour progresser collectivement et évoluer vers des pratiques vertueuses :

Trois groupes :

- Groupe 1: Le Plan-de-La-Tour et Sainte-Maxime ;
- Groupe 2: Grimaud, Cogolin et La Garde-Freinet ;
- Groupe 3: La Môle, Ramatuelle, Gassin, Cavalaire, Saint-Tropez.

De nombreux essais, des échanges techniques, des suivis techniques ou scientifiques, des journées de démonstration.

Indicateurs de résultats	2021	2022	2023
Tonnage de compost de déchets verts utilisé (t)	1796	1367	1512
Indice de fréquence de traitement (IFT) - Hors biocontrôle	8,62	7,05	6,68
Nombre de parcelles pilotes	18	19	17
Nombre de viticulteurs inscrits	30	34	34
Nombre de viticulteurs labélisés HVE	1	7	13
Nombre de viticulteurs labélisés bios	2	2	4
Nombre de conversions engagées (HVE)	1	6	2
Nombre de conversions engagées (Bio)	2	4	2

Réunion grand public au Plan de la Tour :

Expliquer aux habitants du village les nécessités et les contraintes des viticulteurs. Partager leur volonté de progresser vers des pratiques vertueuses.

Des résultats efficaces :

L'accompagnement proposé par la Chambre d'Agriculture du Var permet d'inciter les agriculteurs locaux à briguer une certification. Le compost est utilisé en grandes quantités, l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) traduit la baisse de consommation des pesticides. Les démarches de certifications montrent l'engagement des viticulteurs et l'évolution de leurs pratiques.

LE PLAN DE RECONQUÊTE AGRICOLE Gassin et La Croix Valmer

Un travail collaboratif avec la commune qui permet de rentrer dans le détail des parcelles. Des friches identifiées et des candidats au bail proposés aux propriétaires.

Le Plan de la Tour et Sainte-Maxime

Un rendez-vous avec les communes pour affiner les attentes du Plan de Reconquête.

LE RÉSEAU DES CANTINES: DEUX ÉVÈNEMENTS DANS L'ANNÉE 2023

1. Une journée d'échange organisée à La Croix Valmer (janvier 2023):

- Visite de la cuisine centrale
- Présentation des logiciels de suivi Egalim
- Etat d'avancement La Patronne
- Repas à la cuisine centrale de La Croix Valmer

2. Une journée d'information sur le gaspillage alimentaire (novembre 2023) avec des objectifs :

- Sensibiliser au gaspillage alimentaire et à ses enjeux
- Lier réduction du gaspillage alimentaire et investissement dans une alimentation de qualité
- Partager des méthodologies autour du

diagnostic du gaspillage

- Partager des exemples d'actions à mettre en place pour lutter contre le gaspillage
- Clarifier les possibilités autour du don alimentaire

Cette journée a permis de présenter le réseau régional: REGAL'im. Elle a aussi permis, d'exposer les outils et méthodes permettant de « donner » les surplus en restauration collective proposés, par ce réseau.

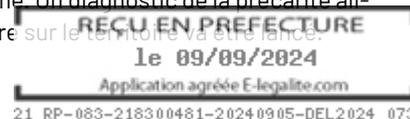


Les rencontres du réseau des cantines sont toujours très suivies. Des sujets très divers sont abordés, à destination des cantines en régie ou déléguées. Ce réseau est maintenant opérationnel. De plus, il permet de renseigner sur l'avancement du réseau du « Projet Patronne » et de fédérer ses futurs acheteurs.

PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE:

La Communauté de communes a participé à une formation dispensée par l'ANSA (Agence Nouvelle des Solidarités Actives) sur demande de la DDETS (Direction Départementale Emploi Travail Solidarité). La Communauté de communes a été accompagnée par une élue communautaire et par une association pour cette formation.

Une stratégie doit être mise en place au sein de l'EPCI pour prendre en compte ce problème. Un diagnostic de la précarité alimentaire sur le territoire va être lancé.





ÉNERGIE

DÉMARCHES AUTOUR DU VECTEUR ÉNERGÉTIQUE HYDROGÈNE



Dans la continuité des travaux initiés en 2022, Golfe de Saint-Tropez continue sa prospection afin de rassembler toutes les données nécessaires à l'émergence d'une station de production et de distribution d'hydrogène sur le territoire.



Restitution en octobre 2023 de l'étude maritime menée par un groupement de trois acteurs spécialisés sur l'hydrogène et l'aménagement portuaire. Cette évaluation a permis d'identifier plusieurs lieux propices à l'implantation d'une station d'avitaillement maritime pour des navires à propulsion hydrogène. Plusieurs éléments ont été pris en considération pour présenter les conclusions, notamment la réglementation sur l'hydrogène, les contraintes d'urbanisme, les enjeux portuaires ou encore la proximité avec l'emplacement potentiel de la station de distribution terrestre. Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de la Banque des territoires qui a subventionné l'étude à hauteur de 50 % de son montant.



En 2023, l'EPCI a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la sélection du futur partenaire énergéticien de Golfe de Saint-Tropez pour la station de production et de distribution d'hydrogène du territoire. Après la rédaction du document, puis sa validation par vote du Conseil communautaire en mars 2023, l'AMI a été mis en ligne pour consultation pendant une période de deux mois. Quatre candidatures ont été reçues.



Un cabinet de conseil sur l'hydrogène, SLM

Conseil, a été mandaté suite à une consultation afin d'accompagner l'EPCI sur l'évaluation technico-économique des offres de l'AMI. L'analyse s'est étalée sur une période de deux mois, mobilisant l'AMO et le service transition écologique et énergie.



À l'issue de l'évaluation des candidatures, l'offre d'Hynamics, filiale du groupe EDF, a reçu la meilleure note sur les critères de notation définis dans le document-cadre de la consultation. À ce titre, Hynamics a été annoncé comme lauréat de l'AMI hydrogène de Golfe de Saint-Tropez.

En 2024, Golfe de Saint-Tropez, son AMO et son partenaire Hynamics continueront la prospection territoriale avec une phase d'étude finale. L'objectif, à terme, sera de pouvoir déposer une candidature recevable aux principaux appels à projets (AAP) finançant la filière hydrogène, notamment le dispositif de l'ADEME « ECO-SYS H2 ».

OUVERTURE DE L'ESPACE MESURES ET SERVICES (EMS) POUR SUIVRE LES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES



Afin de mieux connaître et suivre les consommations de son patrimoine, la Communauté de communes a décidé d'ouvrir un portail lui permettant de suivre ces informations à la demi-heure. Tout nouveau patrimoine acquis peut être intégré à l'espace. Un atelier avec l'interlocuteur privilégié d'ENEDIS et des référents communaux du territoire a été organisé à l'Hôtel communautaire afin de montrer les avantages de l'outil de suivi des consommations à l'échelle des structures publiques.



DISPOSITIFS DE FINANCEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Certificats d'économies d'énergie (CEE)

La Communauté de communes a signé une convention d'habilitation avec le Territoire d'énergie Var (SYMIELEC) pour le dépôt en groupement de certificats d'économies d'énergie. Ces CEE permettent de valoriser financièrement des travaux réalisés sur le patrimoine de l'EPCI.

Les programmes « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » (ACTEE)



Prolongation du programme ACTEE « SE-QUOIA 2 » afin de financer des audits énergétiques pour le patrimoine de l'EPCI et des communes.

La Communauté de communes fait partie du groupement ACTEE 83 qui a été désigné lauréat de l'AAP ACTEE CHÊNE 1, lui permettant de continuer le financement d'audits énergétiques pour l'optimisation énergétique et la mise en conformité de son patrimoine.

DÉMARRAGE DU PROGRAMME ACTEE « CUBE.ÉCOLES »

Programme d'économies d'énergie dans les écoles, le programme « Cube.Écoles » a démarré en septembre 2023. Il consiste en la coordination du personnel technique communal, du personnel enseignant et des écoliers dans le défi des économies d'énergie en se focalisant uniquement sur les économies réalisées via les usages des bâtiments.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

ACTEE CUBE
17 collectivités engagées dans le challenge ACTEE CUBE.
Écoles pour un total de 121 écoles !



Ce programme est porté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (Ifpeb) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Il requiert la participation, sur un territoire donné, d'une grappe d'au moins 6 écoles afin de s'inscrire au challenge. À ce titre, Golfe de Saint-Tropez a joué le rôle de rassembleur afin de s'inscrire 5 communes pour un total de 8 écoles dans ce défi énergétique.



LOI DU 10 MARS 2023 APER (LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES)



L'article 15 de la Loi APER cadre l'élaboration de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, pensées à l'échelle de chaque commune de France.

La Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a tenu un rôle de coordinateur et de support technique pour l'élaboration de ces zones. L'Agence d'urbanisme du Var (AUDAT) a élaboré un outil permettant de faciliter le dessin des zones en format Système d'Information Géographique (SIG). Une réunion d'information et d'animation avec l'AUDAT a été réalisée à l'Hôtel communautaire en compagnie des communes pour prendre en main l'outil. De plus, l'EPCI a mené une veille active sur les attentes de l'État et a assuré la transmission d'information avec le référent préfectoral en charge des zones d'accélération dans le Var.

CONTINUITÉ DU DISPOSITIF FRANCE RÉNOV (ANCIENNEMENT "FAIRE") AVEC LA CONVENTION SARE



Au travers de la convention « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » (SARE), le dispositif France Rénov' perdure sur le territoire de l'EPCI. Il est géré par l'association des communes forestières du Var (COFOR ALEC 83) avec des conseillers à l'écoute des besoins des administrés. Une permanence est organisée une fois par mois à l'Hôtel communautaire, à Cogolin. Dans le cadre de ses missions de sensibilisation au service du territoire, une balade thermique a eu lieu dans la commune de Grimaud afin d'aborder avec les habitants le sujet de l'isolation thermique des bâtiments.

NOUVELLES ADHÉSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes a adhéré à deux nouvelles associations en lien avec l'énergie.



CAPENERGIES est le pôle de compétitivité du Sud. L'adhésion permet d'avoir accès à des journées thématiques (solaire, hydrogène...), des visites de terrain, ou encore un réseau d'acteurs locaux en lien avec l'énergie. L'association peut également réaliser des accompagnements sur des démarches spécifiques, réglementaires ou volontaristes.



France hydrogène est l'association nationale de la filière hydrogène. En cohérence avec ses avancées et réflexions sur un potentiel écosystème hydrogène local, GST a adhéré à cette association. Cela lui permet, entre autres, de porter à la connaissance des acteurs de la filière la démarche du territoire, de connaître d'autres structures engagées, d'avoir accès à de la documentation technique et de pouvoir suivre toutes les actualités relatives à ce vecteur énergétique.

DÉMARCHES INITIÉES EN 2023 ET EN COURS DE RÉALISATION :

Golfe de Saint-Tropez a engagé des actions en 2023 qui seront pleinement opérationnelles en 2024 :

- **Cythelia energy** Réalisation du cadastre solaire de Golfe de Saint-Tropez, outil d'aide à la décision à destination des administrés du territoire, permettant de visualiser le potentiel solaire des surfaces du territoire et de pré-dimensionner des installations photovoltaïques et thermiques ;
- **nocarb** Évaluation à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, document cadre de l'EPCI en matière de développement durable ;
- **OuiACT** Réalisation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » de l'EPCI afin d'évaluer l'empreinte carbone de son activité sur l'année 2023 ;
- **TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE** Relance du programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (ex Cit'Ergie), démarche volontariste encadrée par l'ADEME, avec une forte dynamique dans le golfe : relance de la démarche par l'EPCI et engagement des communes de Saint-Tropez et de Sainte-Maxime dans le programme.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com



PÔLE ENVIRONNEMENT - SERVICE COURS D'EAU

GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Animation du document cadre

« Contrat territorial pour les milieux aquatiques », bilan mi-parcours :

Organisation de deux instances de suivi, un Cotech et un Copil de mi-parcours pour présenter le bon état d'avancement : 55 % des actions en cours ou finalisées au 19 octobre 2023, et 70 % de réalisation à minima d'ici l'année prochaine (malgré le décalage de certaines actions liées au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2024).



Un plan de gestion intercommunal :

Démarche structurante et nécessaire pour obtenir les autorisations préfectorales en vue d'assurer l'entretien de la végétation des cours d'eau, cette année a vu le lancement du renouvellement du plan de gestion. Ce dernier, financièrement accompagné par l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 50 %, sera établi à l'échelle du territoire. Il comprendra donc les 5 bassins versants jusqu'ici gérés individuellement. Un bureau d'études spécialisé a été recruté.



Entretien de la végétation rivulaire :

En 2023, ce sont près de 40 km de cours d'eau qui ont été entretenus pour un montant de près de 250 000 € TTC. Près de 1000 courriers ont été transmis aux propriétaires riverains pour leur deman-

der l'autorisation d'accéder à la propriété en vue d'intervenir. Le taux de réponse a été de seulement 40 %. Lors de ce cycle d'intervention, pour permettre d'assurer un écoulement adapté des eaux et de maintenir un certain équilibre environnemental, les équipes ont notamment traité près de 900 arbres, par abattage des sujets dépéris (75 %) ou recépage des sujets vivants (25 %), petits (70 %) et gros (30 %).



Renaturation de sites :

- Aménagement du Maravéou (affluent de la Mole) le long de l'écopole : après l'obtention du récépissé de déclaration de travaux le 10 avril 2023, le marché de travaux a été notifié le 27 septembre à l'entreprise URBAVAR en cotraitance avec ATP ENVIRONNEMENT pour un montant de 286 376,50 HT. S'en suivent 3 mois de travaux depuis le démarrage le 6 novembre 2023. Les opérations de génie végétal sont prévues pour janvier 2024 lors de la phase de repos végétatif.
- Plantation à Féougoux (bord de Mole) : L'objectif est d'élargir la ripisylve dans ce secteur anciennement agricole récemment acquis, par la plantation de 450 sujets. Jusqu'à présent les dépenses avoisinent les 6500 € TTC, comprenant la préparation du site, les plantations et l'arrosage. Accompagnés financièrement par la Région SUD dans le cadre d'un appel à projet pour valoriser les plantations locales, 50 % des plants ont été prélevés directement sur le territoire et 50 % étaient issus de pépinières estampillées label local.
- Réception du rapport de géotechnique G2 de phase AVP et validation de l'avant-projet définitif concernant le schéma de restauration de la Giscle. Le choix s'est porté sur la mise en œuvre de pentes douces sur près de 2 km de berge à aménager. Une réflexion a été menée

sur la prise en compte de la zone d'activité. Cependant, les coûts d'indemnisation pour perte d'exploitation auraient déstabilisé l'équilibre financier du projet.

- Travaux complémentaires commandés à l'association Clarisse Environnement pour un montant de 26 000 € HT comprenant :

- 3 sites d'expérimentation de lutte contre la Canne de Provence par mise en concurrence au moyen de technique de bouturage de saule et arrachage des parties sous terraines (rhizomes).
- 1 site de Renouée du Japon avec expérimentation de technique de lutte par salage et bâchage.
- Plus de 2 100 boutures (saule, tamaris) effectuées pour revaloriser le milieu.
- 4 sites infestés par l'Ailante glanduleux faisant l'objet d'une lutte par arrachage manuel / cerclage (écorçage).



Maravéou secteur ecopole après travaux, à la Mole



Maravéou secteur ecopole avant travaux, à la Mole



Actions structurantes pour l'amélioration des conditions d'écoulement :

→ Aménagement de la Garde : Avancement des démarches foncières et plus particulièrement de la démarche d'expropriation avec l'envoi des mémoires valant offre suite à la réception de l'arrêté de DUP. 6 offres sur les 20 transmises sont revenues avec une réponse amiable favorable. Pour les autres, les indemnités seront fixées par le juge de l'expropriation. Lancement de la démarche pour le recrutement d'un écologue pour assurer les mesures d'évitement et de réduction sur les espèces patrimoniales en présence.

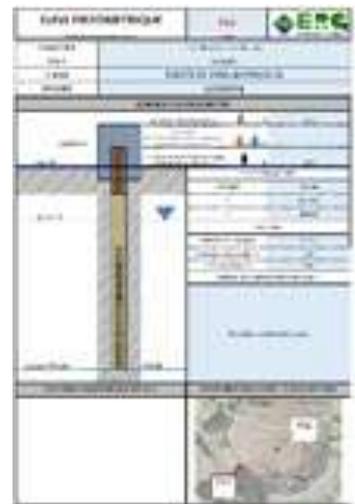
→ Aménagement du Préconil : Rendu de l'avant-projet définitif suite aux investigations géotechniques obligatoires G2 en phase AVP, du rendu des suivis piézométriques, des nombreuses négociations avec les propriétaires privés. Une évolution foncière conséquente a d'ailleurs nécessité une attention particulière conduisant à une révision technique du projet. Plusieurs parcelles ont été acquises à hauteur de 30 000 €.

→ Rendu de l'APD pour le Bourrian et validation du scénario alternatif qui prévoit un tracé plus adapté de la partie aval de la passe hydraulique permettant de canaliser les eaux en lit majeur. Complément d'inventaire faune flore notamment sur la partie maritime et intégration des analyses piézométriques. Rencontre des spécialistes hydrauliques référents de la copropriété pour échange technique et rencontre des acteurs

paysagistes de la copropriété des marines de Gassin pour une concertation visuelle. En 2023 les dépenses concernant ces deux derniers projets avoisinent les 110 000 € TTC.



Arrêté déclarant d'utilité publique du projet d'aménagement de la Garde à Grimaud



Fiche de suivi piézométrique dans la plaine du Bourrian à Gassin

Station de mesures pour suivi des crues :

L'ensemble des nouvelles stations sont opérationnelles. GST dispose désormais d'un parc de mesure plus étoffé et plus moderne permettant d'améliorer le



PREVENTION DES INONDATIONS

Animation du document cadre « Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) », bilan mi-parcours :

Un bilan d'avancement technique et financier à mi-parcours du PAPI était présenté le 6 décembre 2023 sous la présidence de M^{me} Myriam GARCIA, Sous-Préfète du VAR, et M. Vincent MORISSE, Président de Golfe de Saint-Tropez. 75 % des actions ont démarré sur l'ensemble des 7 axes de travail du PAPI. 1,4 million d'euros ont été engagés en 2023. Ce programme est soutenu financièrement par les services de l'État, qui a déjà versé environ 500 000 euros de subventions.



suivi des évènements. Il comprend 8 pluviomètres, 11 stations sur les cours d'eau principaux dont 5 équipées de caméra, et 4 stations en lit majeur de la Giscle pour suivre la montée des eaux et la propagation de l'onde de crue. L'action a coûté 280 000 € HT subventionnée à 50 % par l'ETAT avec une maintenance annuelle des stations de 28 000 € HT.



Extrait du rapport de maintenance d'une station

Plan InterCommunal de Sauvegarde (PIGS):

Le diagnostic concerté des risques et de l'organisation de gestion de crise du territoire a été rendu en août 2023. Ce travail s'est appuyé sur la réalisation de 57 entretiens individuels auprès des services de GST, des communes et partenaires, de 2 exercices de crise, l'un avec la commune de Gassin et l'autre avec les services de GST, et de 14 groupes de travail thématiques. Le montant des dépenses pour ce projet s'élève à 56 406 € TTC sur l'année 2023.



Exercice de crise sur table en mairie de Gassin

Diagnostiques de réduction de vulnérabilité aux inondations:

14 diagnostics de réduction de vulnérabilité ont été réalisés auprès de particuliers, dont les 4 bâtiments communautaires exposés aux inondations. Le bureau

d'études spécialisé a aussi accompagné 9 personnes à élaborer leur dossier de demande de subvention et à suivre l'avancement de leur demande auprès de la DDTM. Les dépenses pour ce projet s'élèvent à 35 363 € TTC sur l'année 2023. En parallèle, les élus du Conseil communautaire, par délibération, ont voté deux enveloppes financières pour un montant de 200 000 € TTC pour aider les particuliers et les copropriétés à s'équiper de barrières étanches.



Exemple d'un rapport de diagnostic

Ateliers d'urbanisme et aide des communes sur leur PLU:

Il a été organisé 1 atelier d'urbanisme sur l'instruction des permis pour mieux prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme; 1 atelier avec les polices municipales pour prévenir et lutter contre les remblais en lit majeur; et une réunion d'information destinée aux élus sur la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Un accompagnement individuel a également été apporté auprès de la commune de Ramatuelle pour la prise en compte des données de l'étude hydraulique réalisée par GST dans ses documents d'urbanisme. Le montant des dépenses TTC pour ce travail du CEREMA s'élève à près de 7 000 €.



Atelier des élus sur la prise en compte du RI dans les documents d'urbanisme, Hotel communautaire, Cogolin

Analyse des enjeux sur le littoral et étude CARTINO 2D:

Le CEREMA a produit un complément d'étude pour identifier les risques d'inondation des principaux petits cours d'eau côtiers pour lesquels aucune donnée n'existait. Ce travail a permis de compléter la cartographie des aléas inondation littoraux conjuguée avec le risque de submersion marine, et des enjeux dans ces secteurs. Les dépenses en 2023 pour ce travail d'analyse s'élèvent à 32 156,40 € TTC.



Rapport Cartino 2D, permettant d'élargir la connaissance du RI sur les petits côtiers.

AUTRE

Veille météorologique:

Le marché de veille météorologique a été renouvelé et permet aux 12 communes et aux services de GST de bénéficier des alertes météo pour anticiper leurs actions de vigilance, et de sauvegarde, ainsi que d'un suivi téléphonique en temps réel. Ce marché a été renouvelé pour une durée de 4 ans maximum. Les dépenses de 2023 s'élèvent à près de 30 000 € TTC.

AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE:

48 avis ont été apportés auprès des services instructeurs droits des sols auprès des communes membres.



PÔLE ENVIRONNEMENT

- GEMAPI MARITIME

Pour rappel :

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence obligatoire des communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a pris cette compétence par anticipation le 1^{er} janvier 2017. La GEMAPI Maritime concerne les 9 communes littorales du territoire.

Le Programme d'investissement de la GEMAPI Maritime est pris en charge par la taxe Gemapi à hauteur de 26 M€ sur la durée de la mandature jusqu'en 2026.

Au sein du Pôle Environnement, le service GEMAPI Maritime réalise des chantiers de lutte contre l'érosion afin d'accompagner le recul du trait de côte et permettre aux territoires d'anticiper et de s'adapter face à la montée du niveau des eaux. Ce travail de gestion et d'aménagement est réalisé en collaboration avec les communes concernées par les projets définis dans le Plan d'Action.

PLUSIEURS OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION ONT ÉTÉ MENÉES EN 2023:

Le montant des investissements en études et travaux, ainsi que les frais de fonctionnement dédiés, réalisés par la Communauté de communes s'élève à 3 243 000 €.

RAYOL-CANADEL-SUR-MER

→ Les travaux de réparation du tube n° 28 et des tapis qui avaient été endommagés l'hiver précédent ont été attribués après consultation à l'entreprise SEACURE. La technologie Géocorail a été retenue pour cette réparation afin de renforcer ce tube exposé qui se situe à l'ouest, le long du chenal qui dessert le ponton de la plage du Rayol. Les travaux se dérouleront pendant l'hiver 2023/24.

→ Les travaux de réhabilitation de l'escalier public du Bailli de Suffren se sont achevés en mars 2023 après 2 phases de travaux s'étendant sur presque 18 mois. Lors de la première phase, c'est la structure interne en béton armé avec le talus arrière qui avait été renforcés. Lors de la deuxième phase, c'est la reprise extérieure de l'escalier avec l'habillage pierre des poteaux, voutes et dallage qui ont été repris. Ces travaux ont été menés

à bien par le groupement d'entreprises FREYSSINET / TP GEO sous maîtrise d'œuvre SEDOA / CEREG. Ils ont permis de rétablir l'accès à la plage du Rayol Est dans la continuité de l'Escalier Fleuri.



→ La Communauté de communes poursuit les inspections subaquatiques mensuelles de l'atténuateur de houle en géotubes installé plage du Rayol en 2020 avec les relevés bathymétriques et environnementaux réguliers de l'ouvrage et de ses abords. Trois caméras ont été installées par la société RIVAGES pour assurer le suivi heure par heure de l'évolution du trait de côte. La première année d'exploitation s'achève permettant d'établir les bases de la compréhension des conditions hydro-sédimentaires de cette plage de poche.

CAVALAIRE-SUR-MER

→ Le levé bathymétrique global de la plage côté Ouest de la baie de Cavalaire-sur-mer a été réalisé par la société SEMANTIC,

complétant ainsi le levé topographique terrestre. Le marché de maîtrise d'œuvre pour la reprise des études de lutte contre l'érosion de la plage du centre-ville, de la plage du parc et la plage des dauphins sera lancé cet hiver.

LA CROIX VALMER

→ Le projet de réfection du mur de soutènement existant au niveau de la plage de Gigaro établi par le bureau d'études CORINTHE Ingénierie, maître d'œuvre, prévoit l'enlèvement des enrochements présents sur la plage. L'objectif de la Communauté de communes, dans l'élaboration de ses projets est de désartificialiser autant que possible le littoral, ce qui correspond également à la doctrine actuelle de l'état. Les dossiers environnementaux et réglementaires sont en cours d'instruction par l'administration et les ABF.



SAINT-TROPEZ

→ Les travaux de reprise des enrochements du cimetière de Saint-Tropez se sont déroulés du mois de janvier au mois de mars 2023. Ils ont été réalisés par l'entreprise TP SPADA sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études ICTP.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



GRIMAUD

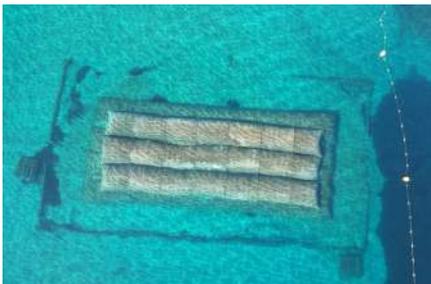
• Dans le cadre des études de renaturation de la plage de Saint Pons, le maître d'œuvre CREOCEAN a déposé un dossier de demande au cas par cas. Après instruction, l'autorité environnementale a demandé une étude d'impact pour ce projet.

→ La Communauté de communes a obtenu la concession d'utilisation du DPM en dehors des ports pour une durée de 30 ans pour les 11 ouvrages GEMAPI Maritime existants sur la commune de Grimaud.

→ Les inspections subaquatiques trimestrielles de l'ouvrage atténuateur de houle installé plage du Vieux Moulin se sont poursuivies, démontrant que l'ouvrage est en parfait état.

SAINTE-MAXIME

→ Les travaux du lot C, travaux de géotubes renforcés par la technologie Géocorail attribués à l'entreprise SEACURE, ont débuté sur le site au mois d'avril et se sont achevés après l'interruption estivale au mois de novembre 2023. Le premier tronçon de digue sous-marine en géotubes sur 40 ml est en place sur la plage de la Croisette.

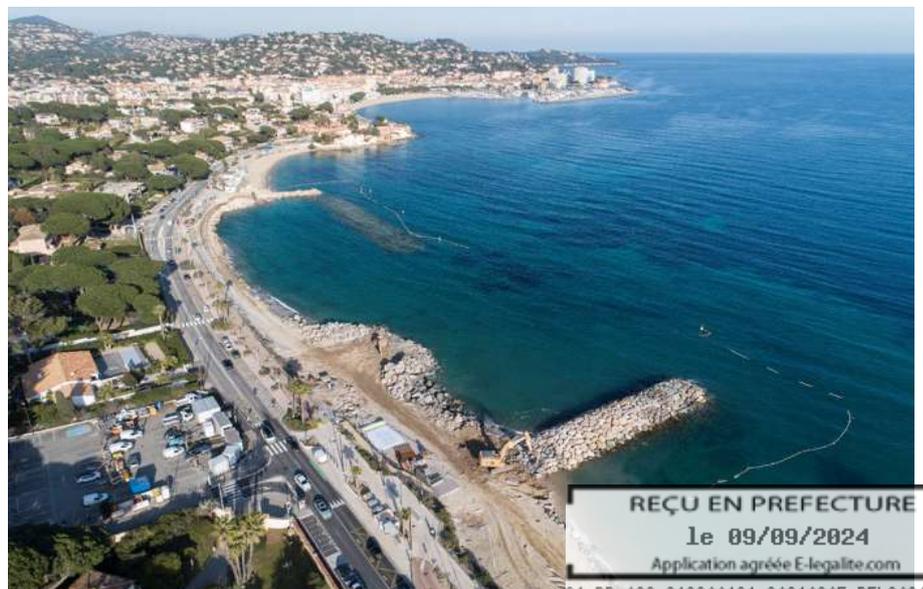


→ Les travaux du lot A, travaux d'énrochements maritimes attribués à

l'entreprise TP SPADA, ont débuté au mois d'octobre sur le secteur de la plage de la Croisette. Les ouvrages objet de cette tranche de travaux concernent la création d'une digue sous-marine, la réfection des 3 épis existants et la reprise du perré sous le trottoir au Sud de l'école de voile. Les travaux de cette tranche s'achèveront au printemps 2024.

→ Les travaux du lot D, travaux de génie civil maritime secteurs Croisette et Saint-Hilaire attribués à l'entreprise TP SPADA, seront réalisés au début de l'année 2024.

→ Trois caméras ont été installées par la société RIVAGES pour assurer le suivi heure par heure de l'évolution du trait de côte sur la plage de la Garonnette. La première année d'exploitation s'achève permettant d'établir les bases de la compréhension des conditions hydro-sédimentaires de cette plage.



REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com



ESPACES MARITIMES

UN TRAVAIL CONSIDÉRABLE A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2023 POUR LA PROMOTION DE L'AMP EN MODE PROJET AVEC LES SERVICES COMMUNICATION, DÉV-ECO, TOURISME.

Un nombre important de visuels et supports numériques ont été créés :

- Expo AMP
- Aquaguides
- Marque-page
- Porte-clé
- Affiche "Loizo"
- Vidéos Acteurs engagés...

Également un nouveau diaporama sur le thème de l'AMP.



Nb personnes sensibilisées

268 pers.

Nb d'animations 10

Nb de sites d'interventions 4

LA RELANCE DES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION EDUCATION NATIONALE

Plus de 1300 élèves au sein de 60 classes ont pu être sensibilisés par les agents du service, soit dans le cadre de projets pédagogiques avec plusieurs interventions dont des animations de terrain, soit dans le cadre d'interventions ponctuelles.

À cette occasion, il y a eu la création de plusieurs Aires Marines Educatives.

Et fin 2023, le pilotage du projet de sensibilisation des scolaires avec l'éducation nationale a été confié au service Espaces maritimes eu égard à la forte implication en régie de ce dernier, tant sur le montage des projets pédagogiques que leur réalisation.



ETUDE BIOACOUSTIQUE

L'année 2023 a permis d'enregistrer pendant 11 mois les sons sous-marins sur 8 points de notre territoire. Les données sont en cours d'analyse. De grands espoirs sont fondés sur ces nouvelles méthodes d'acquisition pour évaluer la biomasse et la biodiversité sous-marine.

Les premiers résultats montrent une très probable incidence des bruits anthropiques sur l'activité de certaines espèces.

SUIVI FAUNE

Les Gorgones ont souffert en 2022 avec des fortes mortalités. Un suivi en 2023 a permis d'observer quelques reprises de colonies sur des fonds qui avaient été impactés l'an dernier, ce qui est plutôt rassurant.

Concernant le suivi des Grandes nacres, toujours aucun individu vivant n'a pu être observé depuis l'épisode de mortalité qui remonte à 2019, ce qui est particulière-

ment inquiétant sur la dynamique de reprise de l'espèce.



Pour ce qui concerne les mérus et les corbs, 2 espèces dont le moratoire arrivait à son terme cette année après respectivement 30 et 10 ans de protection. Ce dernier vient d'être reconduit pour 10 ans après l'analyse des données scientifiques et la consultation publique.



REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

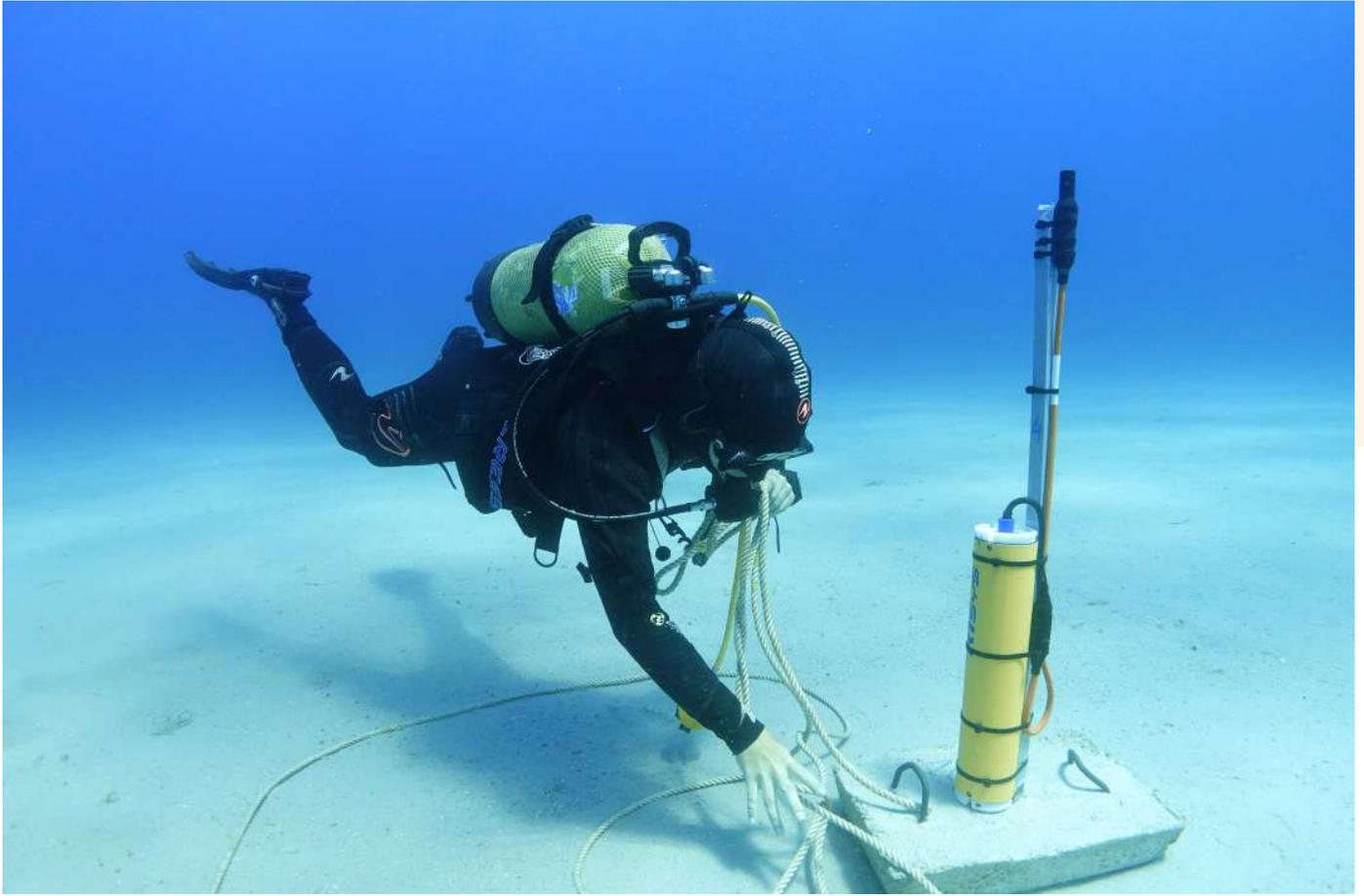


Affiche AMP

Données scientifiques auxquelles nous avons contribué et qui localement montrent une bonne dynamique des populations, mais la biomasse étant assez inégale à l'échelle de la façade méditerranéenne française, il semblait opportun de reconduire le moratoire, car malgré la protection de ces 2 espèces la biomasse et la répartition dans les classes d'âge sont encore très inégales entre les parcs nationaux et les autres espaces maritimes.



REÇU EN PREFECTURE
 le 09/09/2024
 Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com
21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

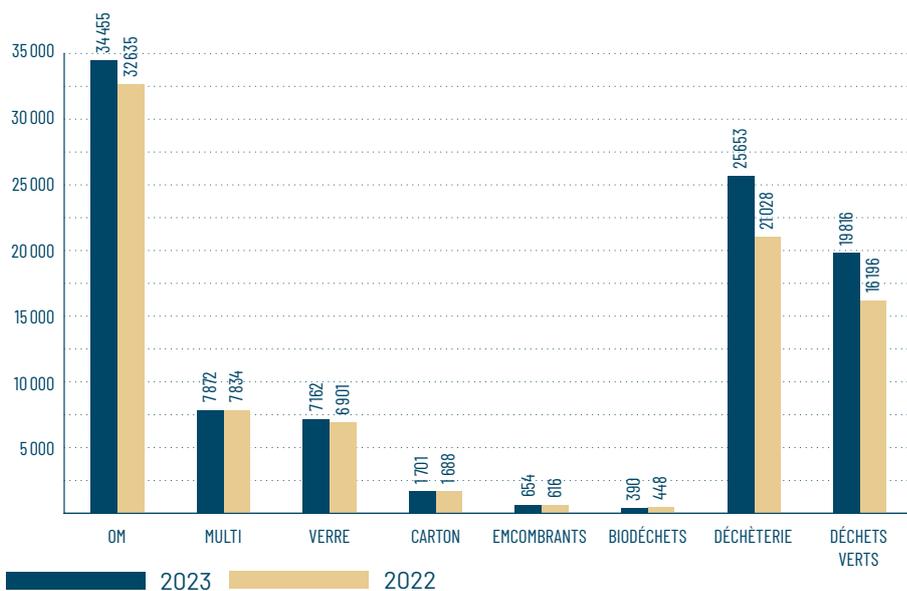
Cette année marque la finalisation des travaux de la plateforme de valorisation des déchets verts, avec une mise en fonction industrielle du site au dernier trimestre 2023. La nouvelle plateforme de compostage permet dorénavant de produire du compost mature en seulement 1 mois contre 6 à 10 mois auparavant.

Dans le même temps, les opérations de rénovation des déchèteries du territoire se sont poursuivies pour les déchèteries du Rayol-Canadel-sur-Mer, de Grimaud et de Sainte-Maxime.

En mai 2023, le service prévention et valorisation des déchets a été créé permettant ainsi de consolider les engagements de l'EPCI dans les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté en 2020.

INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS (DONNÉES MATRICE COMPT@COÛT 2022)

Tonnages : baisse de 11.8 % par rapport à 2022 avec 87 346 tonnes prises en charge par le service public. Tous les flux sont en baisse avec notamment une diminution significative des tonnages des déchèteries et de la plateforme qui s'explique par des périodes de fermetures du fait de travaux de réhabilitation.



PRÉVENTION

Afin de répondre à la loi AGECE imposant le tri à la source des biodéchets à tous les producteurs au 1^{er} janvier 2024, le service s'est doté d'une chargée de mission biodéchets. Ainsi, des actions cibles ont été menées en 2023 :

- 4 778 composteurs distribués aux usagers
- 10 abribacs implantés pour la collecte des biodéchets sur 3 communes tests (205 bioeaux distribués)
- 11 sites de compostages collectifs installés

- 59 personnes formées au compostage, paillage et au jardinage au naturel
- 9 agents municipaux formés à la Gestion Intégrée des Végétaux

Par ces actions, 200 tonnes sont susceptibles d'être détournées des ordures ménagères. (Hors collecte)

Côté Economie Circulaire :

- 2^e Journée ECO EXEMPLAIRE au sein de l'EPCI : 5 activités, plus de 50 agents inscrits
- Semaine européenne de réduction des déchets, 15 activités, 700 personnes sensibilisées
- Semaine « Tous au compost », 6 animations, 168 personnes touchées
- 1^{re} diffusion des kits zéro déchet lors d'une formation dédiée
- Accompagnement de 9 communes à la première édition de l'événement régional « Nettoyons le Sud »
- Opération de valorisation des sapins de Noël sur les 12 communes

SENSIBILISATION

Grâce à l'implication active de nos ambassadrices du tri, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de sensibilisation. Cela représente 8532 individus sensibilisés, 1102 professionnels touchés et 55 interventions scolaires.

En complément, la distribution de 2938 sacs de pré-collecte a facilité l'adoption de pratiques de tri pour les usagers.

Ordures ménagères
32 635 tonnes collectées,
baisse de 5.3%
 > Soit 569 kg/an/hab.
 > Coût : 312 € TTC la tonne

Emballages recyclables
7 834 tonnes collectées,
baisse de 0.48%
 > Soit 137 kg/an/hab.
 > Coût : 523 € TTC la tonne

Verre
6 901 tonnes collectées,
baisse de 3,64%
 > Soit 120 kg/an/hab.
 > Coût : 194 € TTC la tonne

Cartons des professionnels
1 688 tonnes collectées,
baisse de 13%
 > Coût : 806 € TTC la tonne

Encombrants
616 tonnes collectées,
baisse de 6%
 > Soit 10,74 kg/an/hab.
 > Coût : 736 € TTC la tonne

Biodéchets
448 tonnes collectées,
hausse de 14.82%
 > Coût : 654 € TTC la tonne

Déchèteries
21 028 tonnes,
baisse de 21.65%
 > Soit 367 kg/an/hab. et 62 €/an/hab.
 > Coût : 194 € TTC la tonne

Déchets verts
16 196 tonnes,
baisse de 18%
 > Soit 283 kg/an/hab.

REÇU EN PREFECTURE
 le 09/09/2024
 Application agréée E-legalite.com

VALORISATION

En 2023, les tonnages d'ordures ménagères ont pu être entièrement valorisés à l'incinérateur du SITTOMAT, nous permettant de répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 visant à assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière, d'ici 2025.

Une consultation a été lancée en fin d'année pour une attribution des nouveaux contrats de reprise matière au 1^{er} janvier 2024.

1173 200 € c'est le soutien à la tonne triée versé par l'éco organisme CITEO en 2023

470 406 € c'est le montant des recettes issu de la revente des matières provenant de la collecte sélective en 2023.

PRÉ-COLLECTE / COLLECTE

→ Installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés : 6 sites supplémentaires installés en 2023 afin d'optimiser le service de collecte en rationalisant les tournées.

→ Relance du marché de conteneurisation

DÉCHÈTERIES

Les opérations de rénovation des déchèteries se sont poursuivies en 2023 avec les travaux des déchèteries du Rayol-Canadel-sur-Mer, de Sainte-Maxime et de Grimaud. Pour ces 2 dernières, les travaux se termineront en 2024. Actuellement, 6 sites ont été rénovés.

Afin de s'adapter aux aléas du changement climatique, des horaires d'été ont été instaurés. Ces aménagements permettent de garantir la sécurité de nos agents tout en assurant un accueil de qualité pour nos usagers.

PERSPECTIVES 2024

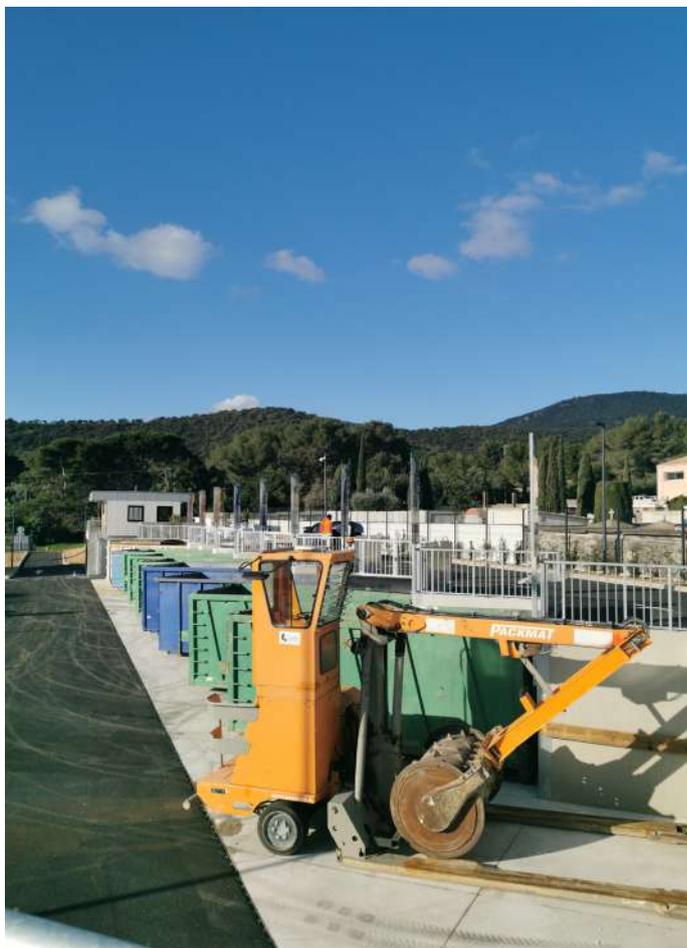
- Accueil de l'Eductour de la Région Sud
- Réouverture des déchèteries de Sainte-Maxime et de Grimaud
- Différentes études sont prévues au sein de la direction des déchets, sur une optimisation de la collecte, une stratégie de communication ou encore un projet de réemploi des objets
- Création d'un poste de chargée de communication zéro déchet et d'un poste d'animateur environnement
- 4^e édition de la journée éco-exemplaire,

→ 3^e édition de la fête de la Récup

→ poursuite de l'implantation des bornes de collecte des biodéchets sur le territoire, pour une présence sur l'ensemble des communes d'ici 2025

→ Marché de sensibilisation pour accompagner la mise en place des abribacs

→ Poursuite de la mise en œuvre des actions du programme local de prévention



Nouvelle déchèterie
Cavaire-sur-Mer



Retrouvez l'intégralité des informations dans le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com
21_RP-083-218300481-2024.09.05-DEL2024_073



SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

QUELQUES CHIFFRES CLEFS

En 2023, le volume d'eau brute prélevée s'élève à 17,3 millions de m³, dont 28 % de ressources locales (barrage de la Verne, nappe de la Giscle et de La Môle, barrage du Vanadal). L'ensemble de cette eau brute a été traité dans l'une de nos 5 usines de production d'eau potable, a transité dans les ouvrages qui constituent le patrimoine du service (65 réservoirs, 28 stations de pompage, 1200 km de réseau), puis a été délivré à nos 64000 abonnés.

Le rendement de réseau est resté à un haut niveau de performance, aux alentours de 85 %.

La qualité de l'eau distribuée fait l'objet d'un contrôle très strict, à la fois par les services de l'État (l'ARS) et par notre délégataire VEOLIA. L'ensemble des analyses réalisées en 2023 s'est avéré conforme à la réglementation en vigueur.

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA SÉCHERESSE

L'ensemble du département du Var a été placé en vigilance sécheresse le 17 février 2023. Le territoire du golfe de Saint-Tropez, au travers de sa ressource locale de la nappe de la Giscle et de La Môle, a été placé en alerte sécheresse le 2 mai, puis en alerte renforcée le 17 août. La commune de La Garde-Freinet en particulier a été placée en état de crise sécheresse le 17 août 2023, au travers de la ressource de l'Argens.

Cette situation préoccupante est la conséquence d'un déficit pluviométrique observé depuis 4 ans. En 2023 en particulier, le cumul des précipitations observées au barrage de la Verne est de 466 mm, contre une moyenne annuelle de 943 mm.

Au niveau des ressources en eau locales, le barrage de la Verne a été le plus impacté puisque les pluies n'ont pas permis de le remplir de façon satisfaisante. Ainsi, au début de la période estivale, les volumes stockés étaient de 5,6 millions de m³, contre une capacité de 8 millions de m³. La Communauté de communes a donc dû compenser avec des importations d'eau brute plus importantes que d'habitude au

près de la Société du Canal de Provence. Ces ajustements entre les ressources en eau locales et les ressources importées ont permis de satisfaire l'ensemble de la demande en eau. Ainsi, en dehors des restrictions imposées par les arrêtés préfectoraux, les usagers du territoire n'ont pas subi de manque d'eau en lien avec cette situation de sécheresse.



Barrage de la Verne, septembre 2023

CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR DE LA BELLE-ISNARDE

Le réservoir de la Belle Isnarde est le réservoir principal de la commune de Saint-Tropez. Positionné au sommet de la colline de la « potence », à une altitude de 110 m, c'est le réservoir le plus haut de la commune. De par sa situation, cet ouvrage a un rôle particulièrement important puisqu'il dessert principalement les parties hautes de la commune et le secteur Est (Les Parc, les Salins, Capon).

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable réalisé entre 2015 et 2017 a identifié un déficit de capacité de stockage au niveau de ce réservoir. La capacité de stockage (2000 m³) étant insuffisante, la construction d'une seconde cuve de 2000 m³ a été préconisée, afin de disposer d'une autonomie de 12 heures en pointe estivale.

Les travaux de construction de la seconde cuve ont été confiés à l'entreprise RIVASI pour un montant de 1,3 million d'euros. Ils se sont déroulés entre octobre 2022 et juillet 2023.

Le nouveau réservoir est un ouvrage circulaire en béton armé, d'un diamètre de

27 mètres et d'une hauteur de 3,70 mètres. L'ensemble des raccordements hydrauliques avec la chambre des vannes du réservoir existant a été réalisé avec des conduites en INOX.



Photos de la construction du réservoir de Belle-Isnarde

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073



Photos de la construction du réservoir de Belle-Isnarde

LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDUCTION DE L'USINE DE POTABILISATION DE BASSE SUANE À SAINTE-MAXIME

Lors de la construction de l'usine de potabilisation de Basse Suane et sa mise en service en 2018, le réseau d'adduction a été posé entre la nouvelle usine de Basse Suane, et l'ancienne usine du Préconil alors abandonnée. Il manquait donc un tronçon d'adduction entre l'ancienne usine du Préconil et le réservoir du Noyer.

La pose de ce tronçon a débuté au mois de novembre 2023. Il s'agit d'une canalisation en fonte de diamètre 500 mm, sur un linéaire d'environ 4 km. Le tracé traverse le rond-point de Neuenburg, emprunte le chemin du Bouillonnet, puis longe les rives du Bouillonnet pour rejoindre le rond-point du débarquement. Il traverse ensuite le golf Blue Green jusqu'au réservoir du Noyer. Il est profité de ce chantier pour renouveler le réseau d'assainissement en tranchée commune sur une partie du chantier. Les travaux ont été confiés à l'entreprise SCAM pour un montant d'environ 4,5 millions d'euros hors taxes.

Le tronçon ayant le plus d'impact sur la circulation, entre le rond-point de Neuenburg et le chemin du Bouillonnet, a été posé lors des vacances de la Toussaint. Dans le même temps, une équipe était mobilisée pour la pose de la canalisation dans l'enceinte du golf Blue Green. Ils vont se poursuivre en vue d'une mise en service en milieu d'année 2024.

Bardage des tuyaux dans l'enceinte du golf Blue Green



Bardage des tuyaux dans l'enceinte du golf Blue Green





SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lors du transfert de la compétence assainissement non collectif le 1^{er} juillet 2015, la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a hérité de plusieurs modes de gestion distincts. Une harmonisation du mode de gestion, accompagné d'une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire est prévue à compter du 1^{er} avril 2025.

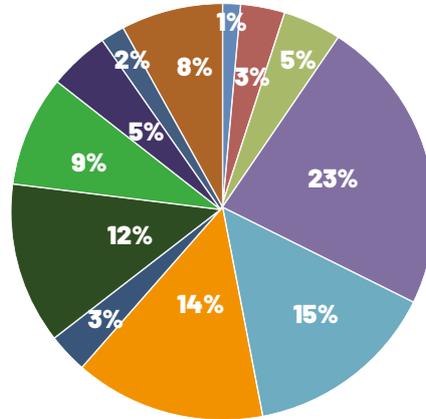
En 2023, le service public d'assainissement non collectif est exploité en régie sur 9 des 12 communes du golfe. Des contrats de délégation de service public perdurent sur les communes Saint-Tropez, Le Plan de la Tour et sur Rayol-Canadel-sur-Mer.

Plan de la Tour	Rayol Canadel	Saint-Tropez
VEOLIA	SAUR	VEOLIA
01/04/2013	01/01/2014	30/01/2014
31/03/2025	31/12/2023	31/01/2024

À l'échéance des contrats de délégation de service public, les installations du Rayol-Canadel et de Saint-Tropez ont intégré le périmètre de la régie.

Le service a recensé environ 5600 installations d'assainissement non collectif. La répartition par commune est présentée ci-dessous :

Commune	Nombre d'installations
Cavaire-sur-Mer	77
Cogolin	178
Gassin	259
Grimaud	1282
La Croix Valmer	829
La Garde-Freinet	808
La Mole	164
Ramatuelle	703
Le Plan de la Tour	485
Rayol-Canadel-sur-Mer	260
Saint-Tropez	101
Sainte-Maxime	435
TOTAL	5581



Cavaire **Cogolin** **Gassin**
Grimaud **La Croix Valmer** **La Garde-Freinet**
La Môle **Ramatuelle** **Le Plan de la Tour**
Rayol-Canadel sur-Mer **Saint-Tropez** **Sainte-Maxime**

Suite au départ de l'agent en charge des contrôles, le service a été confié à VEO-LIA à compter du mois de juin 2021, dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

571 contrôles ont été réalisés en 2023 sur le périmètre de la régie, répartis de la façon suivante :

- 178 contrôles de conception ;
- 19 contrôles de réalisation ;
- 145 contrôles à l'occasion de ventes ;
- 380 contrôles périodiques .

L'activité du service consiste à contrôler ces installations dans le cadre de la vente des propriétés, de construction d'installations nouvelles (contrôle préalable de la conception, puis de la réalisation), mais également à effectuer des contrôles périodiques, à un pas de temps défini dans le règlement de service (tous les 7 ans pour la régie).



Installation d'assainissement non collectif

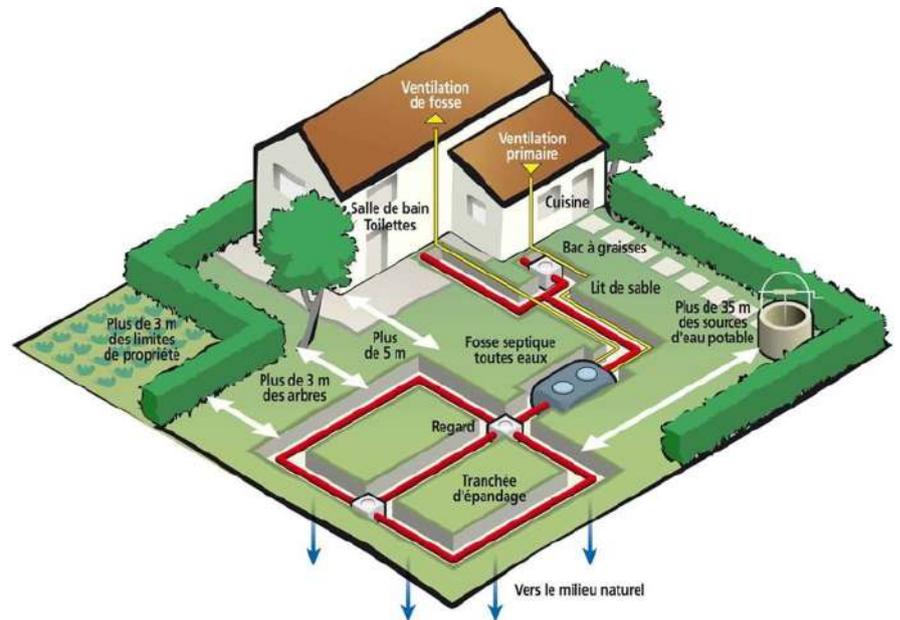


Schéma d'une installation d'assainissement non collectif

REÇU EN PREFECTURE
 le 09/09/2024
 Application agréée E-legalite.com



CONSERVATOIRE ROSTROPOVITCH LANDOWSKI

Ettablissement public d'enseignement artistique agréé par l'État (3^e cat - dossier de renouvellement à l'étude au ministère de la culture), le conservatoire propose des enseignements en Musique et en Danse, avec notamment des actions fortes qui relèvent des parcours d'éducation artistique et culturelle : les interventions en milieu scolaire et le dispositif handicap en musique et en danse (conservatoire inclusif).

L'organisation administrative et pédagogique de l'établissement se réfère au récent SNOP (schéma national d'orientation pédagogique).

Les offres de formation sont multiples et s'adressent aux enfants ainsi qu'aux adultes et s'articulent autour de différents Parcours et Coursus, dont les Classes à Horaires Aménagés en musique et en danse, en partenariat avec le collège Gérard Philippe de Cogolin.



Intégré à la Communauté de Communes depuis janvier 2018, le conservatoire compte 36 agents (6 administratifs et 30 enseignants). Les cours sont dispensés du lundi au samedi, principalement sur deux Sites: Sainte-Maxime et Cogolin. Plusieurs communes mettent à disposition des locaux afin que certains cours puissent y être dispensés, notamment en Danse.

Pour cette année civile 2023, qui couvre l'année scolaire 2023/2024, le Conservatoire a accueilli 613 élèves **physiques** : 352 en Danse et 322 en musique (61 élèves suivent un double-cursus), dont 15 élèves en situation de handicap.

ANNÉE SCOLAIRE
2023 - 2024
CONSERVATOIRE ROSTROPOVITCH LANDOWSKI
MUSIQUE & DANSE

RÉINSCRIPTIONS (anciens élèves)
Du 12 juin au 2 juillet - Uniquement en ligne (plateforme Invalis)

INSCRIPTIONS (nouveaux élèves)
Du 1^{er} au 27 août - En ligne

INSCRIPTIONS (nouveaux élèves)
Du 28 août au 8 septembre* - Àuprès des secrétariats
*sauf en jeudi 7 septembre

SECRÉTARIATS DE COGOLIN ET SAINTE-MAXIME
Lundi (Sainte-Maxime uniquement) : 14h-17h
Mardi, Jeudi et Vendredi : 14h-17h
Mercredi : 9h-12h et 14h-17h
Samedi (Cogolin uniquement) : 9h-12h

LE DÉPARTEMENT

CONSERVATOIRE ROSTROPOVITCH LANDOWSKI
Golfe de Saint Tropez

Les communes les « mieux » représentées pour cette année scolaire 2023/2024 en termes de nombre d'élèves physiques sont Sainte-Maxime et Cogolin.

Rapportées au nombre d'habitants, les 3 communes les mieux représentées cette année sont : La Garde Freinet, Ramatuelle et La Mole.

Le temps hebdomadaire total d'heures d'enseignement est de 537 heures : IMS, Musique « classique », Musiques Actuelles Amplifiées Improvisées, Danse (classique, contemporain et jazz), Handicap.



REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE (IMS) / ORCHESTRES À L'ÉCOLE (OAE)

- 60 h 00 pour 2012 élèves qui bénéficient de ces actions sur 11 communes

Ces Interventions en Milieu Scolaire sont effectuées par les 6 enseignants DU-Mistes, en étroite collaboration avec les équipes enseignantes de l'Éducation Nationale. Deux écoles accueillent dans l'une de leurs classes 3 Orchestres à l'École (OAE).



EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Examens	Nombre de candidats
Musique - Fin de Cycle 1	36
Danse - Fin de Cycle 1	40
BEM - Fin de Cycle 2	15
BEC - Fin de Cycle 2	17
CFEM - Fin de Cycle 3 amateur	3
CFEC - Fin de Cycle 3 amateur	2

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ET DANSE

Dans le cadre d'une convention entre le Collège Gérard-Philippe à Cogolin et le Conservatoire, 56 élèves suivent leur formation au sein des Classe à Horaires Aménagés (CHAMD).

Instrument	Effectif
Piano	4
Trompette	4
Violon	7
Guitare	2
Violoncelle	2
Flûte traversière	1
Clarinette	3
Voix	13
Danse	20

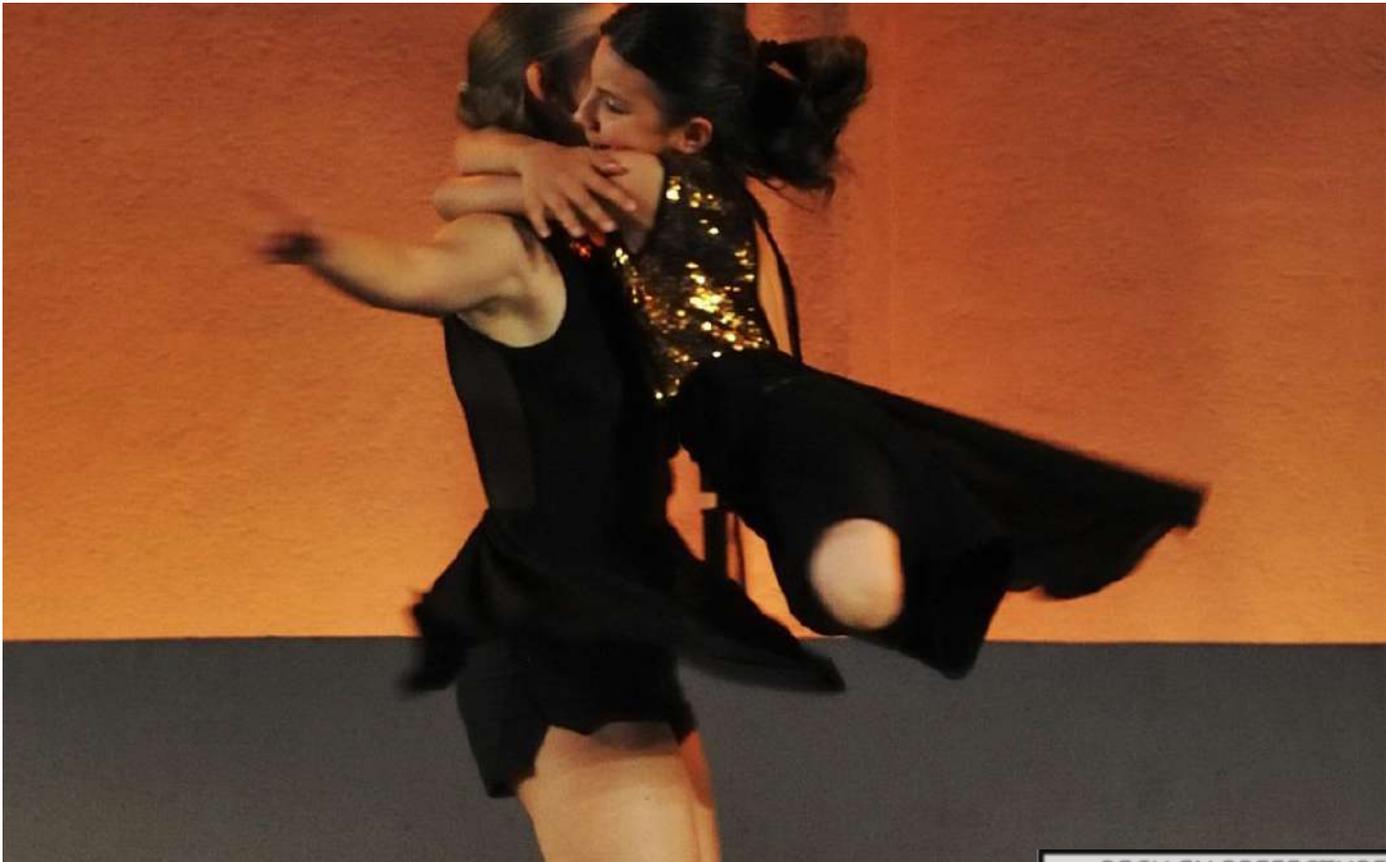


Danse intégrante



Classe trompette

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

L'année 2023 a été marquée par le changement de gouvernance du Réseau d'initiative Publique d'aménagement numérique du Var. La dissolution du syndicat Mixte ouvert Sud THD, initialement porteur du projet et auquel les ECPI du var avaient transféré leur compétence L1425-1, a entraîné un nouveau transfert de compétence vers les intercommunalités, dont Golfe de Saint-Tropez, qui deviennent compétentes en matière de construction et d'entretien des réseaux de télécommunication.

Afin de poursuivre la gestion du projet varois, la Région, le Département et les 11 EPCI du var ont élaboré et acté la mise en place d'une convention de coopération, signée le 27 janvier 2023. Cette dernière permet de poursuivre le projet en partageant les responsabilités et les enjeux de ce dossier structurant sur l'ensemble du territoire. Le département a été désigné coordinateur des 13 délégants. Cette convention de coopération permet également de gérer la Délégation de Service Public, confiée à la société Var Très Haut Débit en 2019.

PLUSIEURS GROUPES DE TRAVAIL ONT ÉTÉ ACTIVÉS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION:

- Déploiement des GFU (groupement Fermé d'Utilisateurs) : la Communauté de communes a entamé une réflexion pour la mise en place d'un GFU sur la boucle activée de Varthd. La boucle activée (réseau actif) étant un produit du catalogue de la DSP varoise permettant aux collectivités de valoriser leur réseau public.
- Cybersécurité : Un groupe de travail est constitué afin d'aider les collectivités (EPCI et Communes) à se protéger contre la cyber-malveillance en recrudescence depuis ces dernières années.
- Communication : Promouvoir le réseau public et accentuer le taux de pénétration (commercialisation) des prises de fibre optique afin d'anticiper l'arrêt du cuivre (adsl) et rentabiliser les investissements publics.



"Ensemble, le Très Haut Débit pour tous" Signature de la convention de coopération le 27 janvier 2023 par les 11 EPCI, La Région Sud et le Département du Var.

EN 2023, LES TRAVAUX DE DÉPLOIEMENT SE POURSUIVENT SUR LE TERRITOIRE:

Le projet rentre dans sa dernière année de déploiement industriel tel que convenu dans la convention de DSP. Au terme de cette année la totalité des prises incluses dans le PER (existantes en 2019) devront être déployées. Les nouvelles prises en densification feront l'objet d'un déploiement progressif.

Fin 2023, plusieurs communes du territoire ont atteint les 90 % de prises déployées : Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Sainte-Maxime.

Le démantèlement du réseau cuivre a débuté sur quelques communes du Var. Aucune date n'est connue à ce jour concernant les communes du golfe de Saint-Tropez. mais à horizon 2030, le réseau cuivre ADSL ne sera plus commercialisé.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

DÉPLOIEMENT

Communes	Prises déployées au 31/10/2023	Taux de prises construites	Prises totales estimées en fin de projet 31/10/2024	Nombre d'abonnés à la fibre	Taux de commercialisation
Cavalaire-sur-Mer	10810	85 %	12 701	2 589	24 %
Cogolin	9 386	103 %	9 081	4 613	50 %
Gassin	4 072	98 %	4 172	1 914	47 %
Grimaud	8 730	97 %	8 879	3 292	38 %
La Croix Valmer	6 472	101 %	6 398	2 373	37 %
La Garde-Freinet	1 630	80 %	2 039	544	34 %
Ramatuelle	2 862	95 %	3 026	1 096	40 %
La Mole	772	83 %	933	353	46 %
Le Plan de la Tour	2 770	95 %	2 923	920	34 %
Rayol-Canadel-sur-Mer	1 319	85 %	1 545	276	23 %
Sainte-Maxime	18 270	93 %	19 645	6 490	37 %
Saint-Tropez	6 990	79 %	8 843	2 236	33 %
Total Golfe de Saint-Tropez	74 091	92 %	80 185	26 696	37 %



Comission de pilotage Fibre

REÇU EN PREFECTURE
 le 09/09/2024
 Application agréée E-legalite.com



MOBILITÉ

La Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a pris la compétence de l'organisation de la mobilité le 24 février 2021, devenant l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire depuis le 1^{er} juillet 2021, incluant la gestion des services réguliers de transport public, des services de transport à la demande, des services de transport scolaire, ainsi que la promotion des mobilités actives, partagées et solidaires, tout en laissant à la Région Sud l'exploitation temporaire des services de transport réguliers et scolaires.

RÉSEAU TRANSPORT PUBLIC ET FRÉQUENTATIONS

Composition du réseau 2023

(source : flyer général 2023)



PLANIFICATION / STRATÉGIE

Plan de mobilité simplifié – PDMS

Depuis août 2022, la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez a entamé l'élaboration de son Plan de mobilité simplifié (PDMS), réalisé sur les années 2022 et 2023 en plusieurs étapes incluant le diagnostic, les scénarios, les plans et les fiches actions, en collaboration avec les communes. Actuellement en phase de finalisation, ce plan devrait être arrêté et approuvé en 2024, définissant ainsi la feuille de route de l'EPCI pour les dix années à venir en matière de mobilité.

En mai 2023, répondant à l'obligation de la loi d'orientation des mobilités dite LOM, le comité des partenaires de la mobilité de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez s'est réuni pour la première fois afin d'engager les partenaires dans les différentes phases de la politique de mobilité du territoire.



COMMUNE	FRÉQUENTATION 2022	FRÉQUENTATION 2023
CAVALAIRE-SUR-MER*	102 311	46 729
COGOLIN	1 578	1 121
GRIMAUD	7 039	7 348
RAYOL-CANADEL-SUR-MER	11 941	9 371
LA CROIX VALMER*	74 723	36 849
RAMATUELLE	43 773	51 452
SAINTE-MAXIME	108 963	119 170
SAIN-TROPEZ	Pas de comptage	Système de comptage mis en place en 11 / 2023

*En 2022, le système de comptage sur ces deux communes était distinct de celui utilisé dans les autres. En 2023, tous les systèmes de comptage ont été harmonisés, ce qui explique les variations dans les données de comptage

COMPOSITION DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ :

Collèges	Composition
Collège élus Communauté des Communes Golfe de Saint-Tropez	Président GST Vice-président en charge de la politique des transports et déplacements
Collège des représentants d'employeurs	1 représentant de l'UMIH 1 représentant de la Chambre des métiers et de l'Artisanat 1 représentant de la Chambre d'Agriculture 1 représentant de la CCI 1 représentant de l'UPV 1 représentant des entreprises employant + de 100 salariés
Collège des représentants institutionnels	1 représentant de la Région 1 représentant du Département 1 représentant de la Mission Locale 1 représentant de Pôle Emploi 1 représentant du SDIS
Collège des représentants d'associations/comité d'usagers	1 membre du Conseil de Développement 1 représentant d'une association/club de vélo 1 représentant du Secours Catholique
Collège des habitants tirés au sort	3 habitants du territoire tirés au sort

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com

SCHEMA DIRECTEUR DES AMENAGEMENTS CYCLABLES

En 2022, la Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME. Dans ce cadre, elle a lancé en juillet 2023 l'élaboration de son schéma directeur des aménagements cyclables, un plan stratégique visant à développer et améliorer les infrastructures et les services sur le territoire à destination des cyclistes du quotidien ou occasionnels.

Ce plan devrait être approuvé au cours du premier semestre 2024. Pour faciliter son élaboration, un comité des usagers vélos a été constitué, regroupant des vélotafteurs, des vélocistes, des membres de clubs cyclistes. Il s'est réuni pour la première fois à l'automne 2023 pour travailler en atelier sur les propositions d'itinéraires, d'aménagements, de signalétique et de services.



AIDE EXCEPTIONNELLE AOM

En 2023, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a déployé une aide exceptionnelle de 100 millions d'euros pour soutenir les autorités organisatrices de la mobilité, dont Golfe de Saint-Tropez a bénéficié à hauteur de 19 931 euros.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis 2019, la Région applique la règle des 3 kilomètres (distance domicile-établissement) pour définir les élèves ayant droit aux transports scolaires.

Golfe de Saint-Tropez ayant souhaité maintenir des services pour les non ayants droit, il a été décidé la prise en charge totale des coûts correspondants aux services concernés, soit pour l'année scolaire 2022/2023 :

Ligne 8764 Saint Tropez →

collège Moulin Blanc de Saint Tropez - itinéraire « Les Platanes » **coût** : 45 104,24 € HT

Ligne 8758 Roquebrune →

écoles et collège de Sainte Maxime « Le Couloubrier » **coût** : 28 841,35 € HT

Ligne 8752 Cogolin →

collèges de Cogolin **coût** : 40 314,03 € HT

Pour l'année scolaire 2022/2023, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a décidé de prendre en charge partiellement le montant payé par les familles au titre de l'inscription de leur enfant aux transports scolaires mis en place par la Région sur leur site internet.



Par délibération du 21 juin 2023, il a été décidé de rembourser aux familles à titre forfaitaire, 50 % du titre de transport scolaire, soit

- 45 € pour le Pass Zou plein tarif (90 €)
- 22,50 € pour le Pass Zou tarif réduit 45 €

Dossiers reçus et traités

	2022	2023
Reçus et traités	964	777
Complets	906	720
Pass Zou à 90 €	805	673
Pass Zou à 45 €	101	47

Dossiers validés en fonction des types d'établissements

	2022	2023
Lycée du Golfe	338	291
Lycées hors territoire	77	63
Collèges Ste Maxime	169	108
Collèges Cogolin	147	101
Collège St-Tropez	21	24
Collège Gassin	150	126
Collège hors territoire	1	3

PRIME VÉLO

Par délibération du 28 septembre 2022, le Conseil communautaire a instauré la mise en place d'une « prime vélo » forfaitaire de 200 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, à destination

des habitants du territoire de la Communauté de communes répondant à des critères d'éligibilité (résidence principale sur le territoire, acquisition du véhicule dans un magasin situé sur le territoire).

Depuis le début du projet :

	2022	2023
Dossiers reçus	53	126
Dossiers validés	48	114
Dossiers rejetés (conditions non réunies, fraudes...)	5	9



Bassins régionaux de la mobilité

En 2023 la Communauté de communes a participé aux travaux régionaux en faveur de la mobilité.

La loi dite LOM publiée au Journal officiel en décembre 2019 est venue modifier l'organisation des mobilités du quotidien. L'exercice de la compétence mobilité a été réorganisé et les Communautés de communes à l'instar de Golfe de Saint-Tropez ont pu devenir Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) sur leur territoire en lieu et place des Régions. En devenant AOM en 2021, la Communauté de communes affirme sa volonté de construire et maîtriser sa politique de mobilité.

Parallèlement à cette évolution offerte aux EPCI, les Régions ont été confortées dans leur rôle de chef de file de la mobilité ; elles sont chargées de coordonner les différentes AOM au travers de contrats opérationnels de la mobilité (COM).

En s'associant à la Région ainsi qu'aux AOM et territoires voisins dans les travaux de rédaction des COM, Golfe de Saint-Tropez contribue à la définition des futures orientations régionales et à l'élaboration d'une feuille de route commune visant plus d'efficacité et de cohérence pour faciliter nos déplacements du quotidien.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

TROISIÈME PARTIE

RESSOURCES

Les services Ressources ont été consolidés pour faire face à la croissance d'activité de notre intercommunalité, car, même s'ils œuvrent souvent « dans l'ombre », aucune action ne peut être mise en œuvre sans eux : Finances, Ressources humaines, Informatique et sécurité de l'information, Sécurité juridique, Technique et maintenance des bâtiments... tous ont des rôles primordiaux dans tous les projets, réalisations

ou événements intercommunaux.

Golfe de Saint-Tropez a également développé la mutualisation afin d'assurer des services qu'une collectivité ne peut accomplir seule, ou d'améliorer les services existants.

C'est le cas notamment pour l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la recherche de subventions

ou encore la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions et acteurs des filières Petite enfance / Parentalité / Handicap afin de mieux répondre aux besoins des familles de notre territoire).





MOYENS HUMAINS



Reception d'accueil des nouveaux collaborateurs en 2023

EFFECTIFS ET RECRUTEMENTS

Les effectifs gérés par la Direction des Ressources Humaines ont augmenté, passant de 199 agents en 2022 à 212 en 2023 (106 H et 106 F - parfaite parité - 2 apprentis non inclus) avec une population de non titulaires qui est passée de 46 en 2022 à 54 en 2023. L'âge moyen des agents est passé de 48,56 ans en 2022 à 48,12 ans en 2023 (Cf. la pyramide des âges ci-dessous).

L'augmentation des effectifs est la conséquence de changements d'organisation de services et de transfert de personnel, avec notamment la reprise de l'activité promotion de la Société Publique Locale (SPL Golfe de Saint-Tropez), l'intégration de la fonction Coopération enfance jeunesse, la création d'un service commun Subventions, d'un service commun Fiscalité....

Comme en 2022, les mouvements de personnel ont été importants : 28 arrivées - dont 17 CDD - et 15 départs, dont 3 mutations et 4 départs en retraite. L'activité de recrutement continue de monter en puissance avec 68 annonces diffusées en 2023 dans un contexte national de recrutement toujours aussi difficile. Quelques chiffres : 371 candidatures reçues, 24 postes créés et 9 saisonniers recrutés.

Pour permettre l'accueil et l'intégration de nos nouveaux arrivants, la pochette « Accueil des nouveaux collaborateurs » a été actualisée, et une fiche réflexe pour les encadrants a vu le jour. Un pot d'accueil annuel en présence de notre Président et le Vice-président au personnel a été mis en place et a obtenu un franc succès auprès des nouveaux arrivants.

FORMATIONS

Cette année, 132 agents sont partis en formation, pour 76 actions de formations réalisées représentant 604.5 jours de formation. Par rapport à 2022, il y a eu une augmentation du nombre de jours de formation (+234 jours) du fait d'actions structurantes : RGD, Marchés publics les bases, règlement financier, dématérialisation avec l'outil C-LOGIK, ... La mise en place du module formation dans le logiciel RH contribue à l'amélioration de la gestion des formations, notamment celles du CNFPT.

Face aux difficultés de pouvoir d'achat, l'année 2023 aura été marquée par des revalorisations successives : augmentation du minimum de traitement indiciaire, revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C, augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet, revalorisation des titres-restaurants à 8,50 euros au 1^{er} janvier 2023/ 5 euros part employeur. La communication s'est axée notamment sur la réforme des retraites, le forfait mobilité durable, les prestations du COS et sur les conditions de travail et la sécurité : formations d'agents Sauveteurs Secouristes du Travail, formations incendie, trousse de secours...

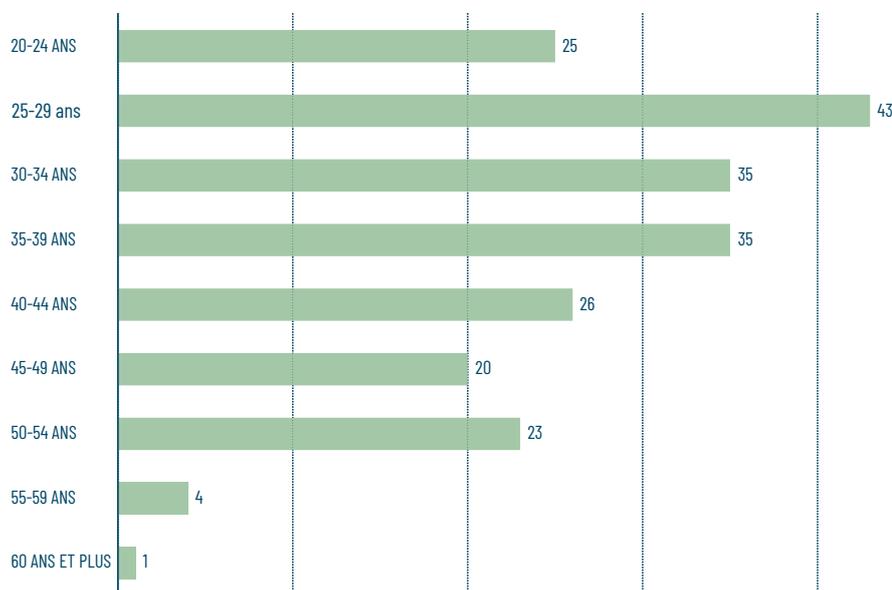


TÉLÉTRAVAIL

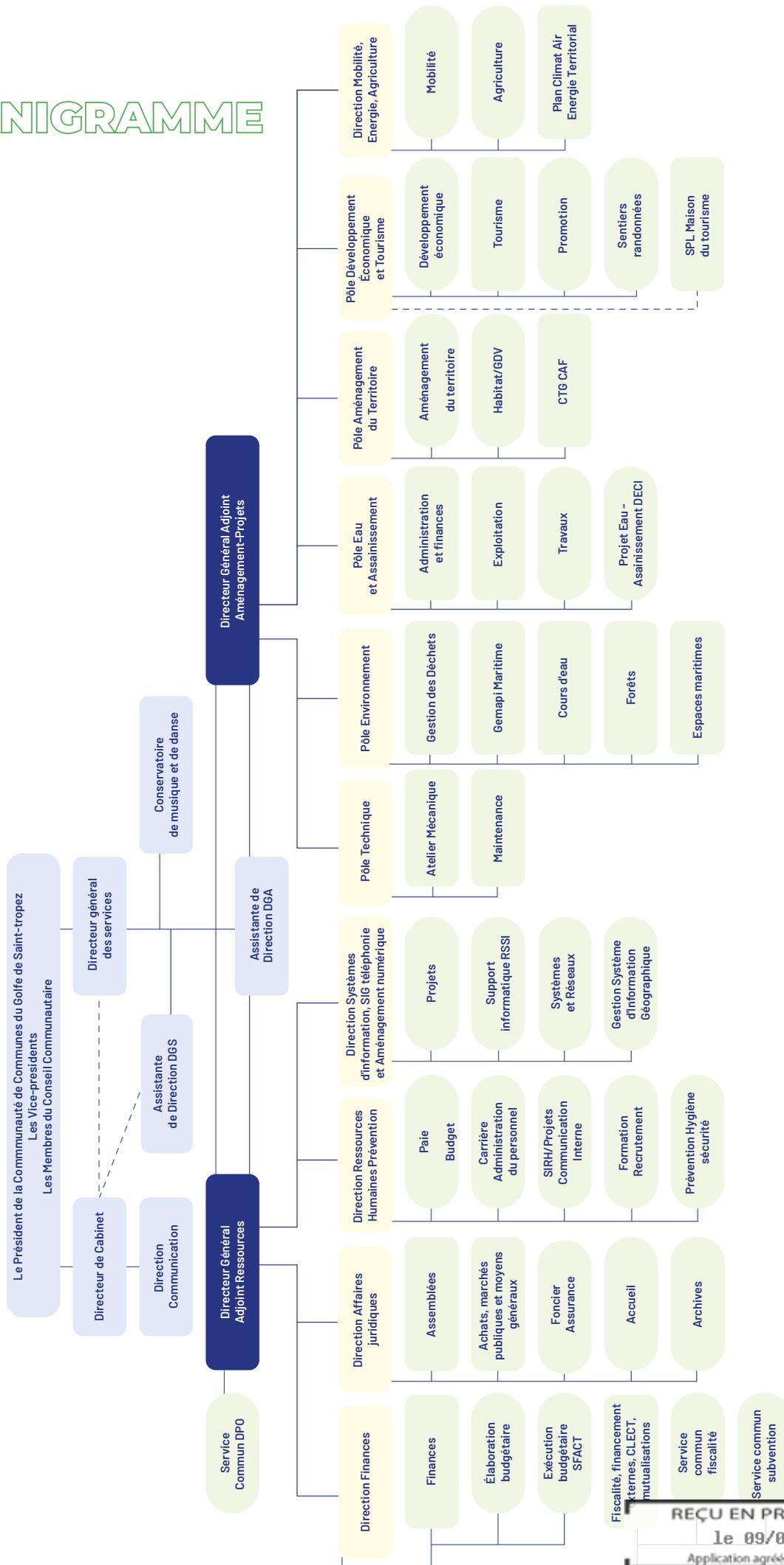
Le bilan sur l'année du dispositif de télétravail mis en place en 2022 a été très positif : 53 agents ont utilisé le télétravail ce qui totalise 896 jours. Il est plébiscité par les agents qui y voient un moyen de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

PRÉPARATION DE L'ANNÉE À VENIR...

Au cours de l'année 2023, de nombreux chantiers RH ont été préparés pour une mise en œuvre en 2024 : la mise en place d'une participation mutuelle santé de 17 euros, le passage à la M57 et la prise de compétence Assainissement, mais également des projets importants pour les années à venir tels que la mise en place d'une politique managériale ou le lancement d'une démarche Qualité de Vie au Travail.



ORGANIGRAMME



REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com



AFFAIRES FINANCIÈRES



54

DIRECTION DES FINANCES

En 2023 comme en 2022 le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti, la CFE, la taxe des ordures ménagères ainsi que la taxe GEMAPI qui finance la lutte contre les inondations, l'érosion maritime et la submersion marine.

La direction des finances gère en direct 5 budgets représentant en terme d'activité :

- **4 897** engagements de dépenses
- **272** engagements de recettes
- **7 391** mandats
- **5 408** titres de recettes
- **6 309** biens inscrits à l'inventaire pour une valeur de 175 000 000 €.

En 2023, le service des finances a préparé le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 effectif au 1^{er} janvier 2024 qui a nécessité des formations ainsi qu'une grande implication de la direction des finances et des services opérationnels pour la préparation de la transposition du cadre comptable M14 vers la M57.

Le service des finances s'est également préparé à la prise de compétence « assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2024. Cette préparation a nécessité de nombreuses réunions en collaboration avec le Pôle Eau ainsi que les communes membres afin d'appréhender de la meilleure façon la mise en place du budget « assainissement collectif » 2024.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

L'ensemble des comptes de gestion dressés par le comptable, en ce qui concerne la gestion des crédits autorisés par le Conseil Communautaire au titre de l'exercice 2023, ont été rapprochés avec les comptes administratifs début 2024.

Le compte administratif consolidé 2023 se solde par un résultat positif de la section de fonctionnement de 23 235 246,21 € et par un excédent de la section d'investissement qui s'élève, avant intégration des restes à réaliser à 43 488 409,32 €. Le solde entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser porte cet excédent d'investissement à 42 126 066,19 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

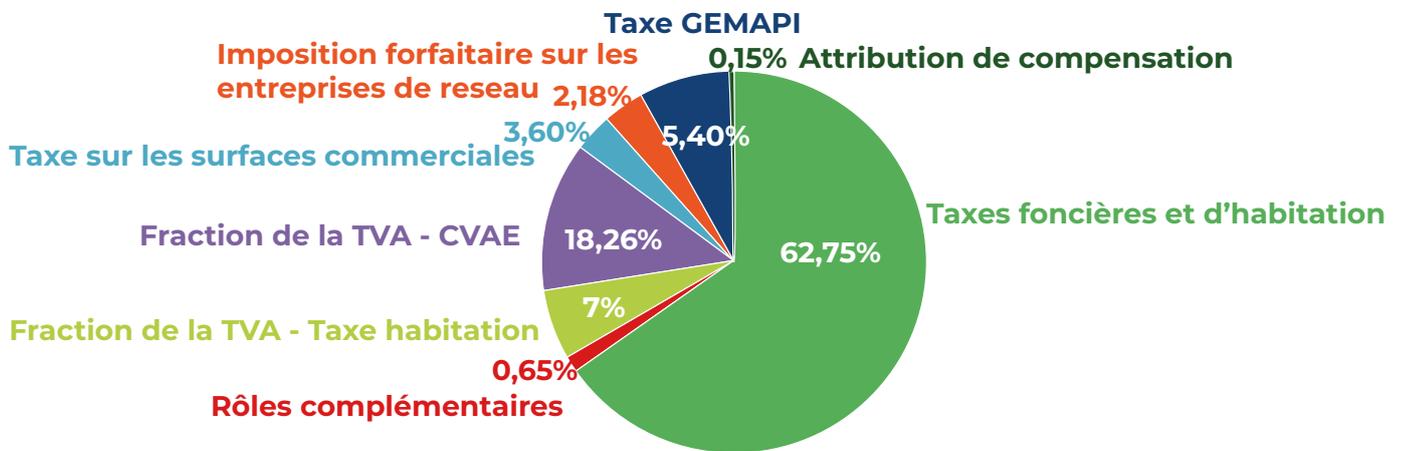
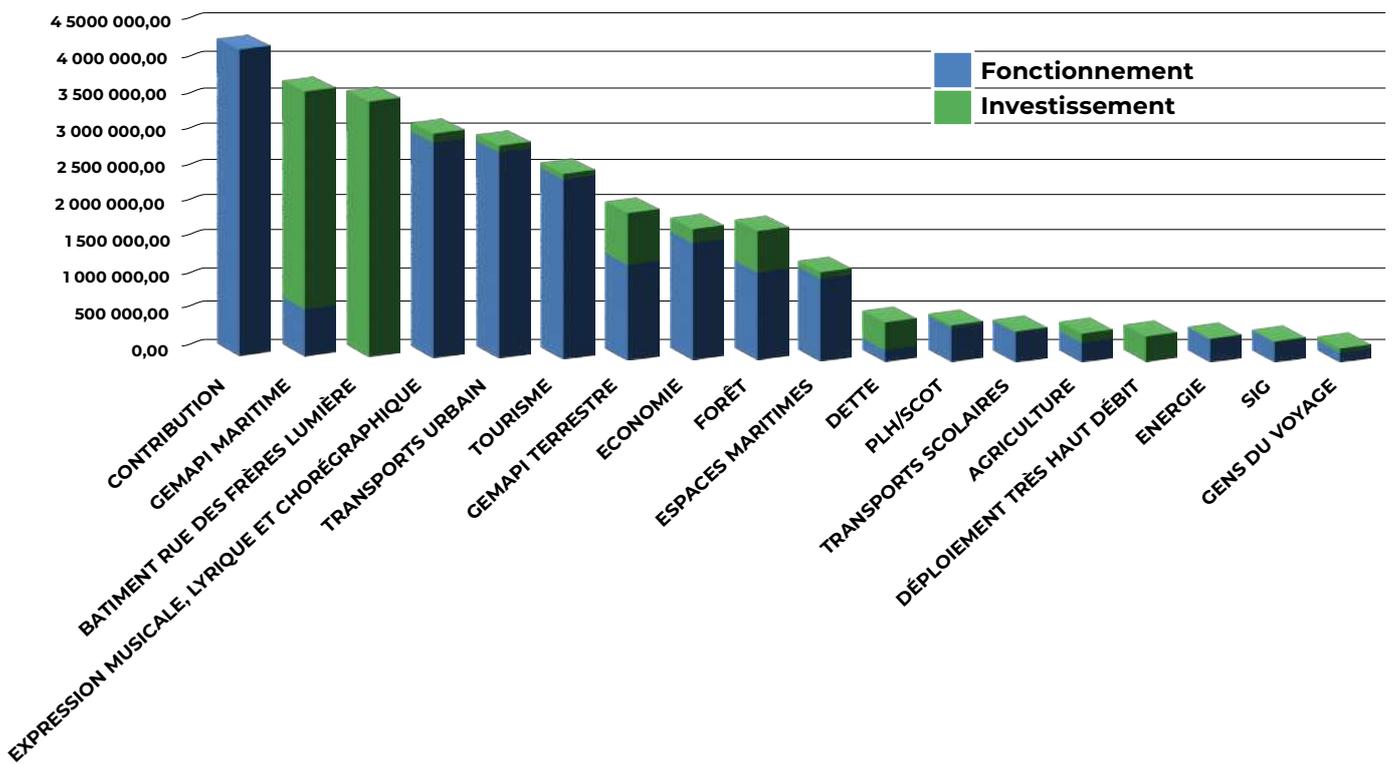
Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

RÉPARTITION DES DÉPENSES

Budget Principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	36 984 317,58	45 859 719,08	8 875 401,50	8 875 401,50
Investissement	11 396 792,70	17 285 872,64	5 889 079,94	5 889 079,94
Total	48 381 110,28	63 145 591,72	14 764 481,44	14 764 481,44
Déchets Ménagers	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	29 054 111,70	39 061 754,76	10 007 643,06	10 007 643,06
Investissement	11 757 618,00	13 655 854,41	1 898 236,41	1 898 236,41
Total	40 811 729,70	52 717 609,17	11 905 879,47	11 905 879,47
Office de Tourisme	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	787 050,93	808 894,79	21 843,86	21 843,86
Investissement	27 159,29	53 202,61	26 043,32	26 043,32
Total	814 210,22	862 097,40	47 887,18	47 887,18
DSP eau potable	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	6 194 407,77	10 427 484,16	4 233 076,39	4 233 076,39
Investissement	7 414 901,48	43 089 710,33	35 674 808,85	35 674 808,85
Total	13 609 309,25	53 517 194,49	39 907 885,24	39 907 885,24
Assainissement non collectif	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	67 675,40	164 956,80	97 281,40	97 281,40
Investissement	0,00	240,80	240,80	240,80
Total	67 675,40	165 197,60	97 522,20	97 522,20
Budgets consolidés	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	73 087 563,38	96 322 809,59	23 235 246,21	23 235 246,21
Investissement	30 596 471,47	74 084 880,79	43 488 409,32	43 488 409,32
Total	103 684 034,85	170 407 690,38	66 723 655,53	66 723 655,53





Les reversements des attributions de compensation aux communes et du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales s'élèvent respectivement, pour l'exercice 2023 à 9 061 161,48 € et 6 200 764 €.

Leur poids dans les dépenses réelles de fonctionnement est de 42,88 %.



AFFAIRES GÉNÉRALES

FISCALITE, CLECT et MUTUALISATIONS

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT):

• Pas de séance car pas de transfert de compétence en 2023

• Participation au travail préparatoire au transfert de la compétence « assainissement collectif » au 01/01/22

Financements externes:

Arrivée au 1^{er} mars 2023 d'un 2^e agent au sein du service subventions, chargé plus particulièrement du contrat territorial avec l'Agence de l'eau avec un redéploiement des 2 postes en fonction des partenaires financeurs.

Activités du service:

• Suivi des 174 lignes de subventions actives à ce jour en accompagnement des services communautaire

• Encaissement de 3 471 067,15 € de recettes sur l'année 2023 (soit + 53 % par rapport à 2022)

• Adoption du nouveau Contrat « Nos territoires d'abord » en juin 2023 avec la région PACA pour le financement de 10 opérations (villes et EPCI compris) pour un montant de 6 963 524 € de subvention pour la période 2023-2026 et 1^{re} clause de revoyure le 27/11/2024

• Gestion administrative du contrat territorial de l'Agence de l'eau (42 actions villes et EPCI confondues): tenue d'un COTECH LE 28/09/2023 et d'un COPIL le 19/10/2023

Mutualisations:

71 conventions de mutualisation actives gérées par le service au 31/12/2023 (soit +4 par rapport à 2022)

Le service commun « Fiscalité »

Arrivée au 01/12/2023 d'un nouvel agent d'enquête fiscale

1^{re} année de fonctionnement :

- Mise en œuvre de l'applicatif « Fiscalis 3 » par la Société Finindev dans le Service Commun au titre de « l'EPCI Pilote »
- Formation des communes adhérentes



à l'observatoire fiscal et des équipes communautaires de terrain

• Optimisation fiscale: état des contrôles effectués au 31/12/2023:

→ 2476 habitations contrôlées (1421 pour l'année fiscale) dont 1038 évaluations d'office (650 pour l'année fiscale 2023)

→ 32 locaux professionnels contrôlés pour 28 déclarations

Coût du service mutualisé 2023 : 184 815,05 €, dont 29 131,48 € facturés aux communes (les 2 modules confondus)

Produit supplémentaire 2023 pour les 7 communes adhérentes pour un montant total de 345k€

Produit total des exonérations et des dégrèvements reversés aux communes et à l'EPCI pour 2023 pour un montant total de 289k€

Soit un gain total de 634k€ issu du travail du Service Commun Fiscalité en faveur des Collectivités adhérentes et de l'EPCI

• Le service commun « Subventions »

Version consolidée pour adoption présentée aux communes, le 23/06/2023 et mis en « test » sur le reste de l'année 2023

- 1 module commun: de veille et gratuit (12 communes intéressées: Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, Gassin, Grimaud, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Sainte-Maxime, Saint-Tropez).

• 1 module d'assistance aux communes, payant (8 communes intéressées: Cavalaire, Cogolin, La Croix Valmer-sur-Mer, La Garde-Freinet, Gassin, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer)

Délibération de la Communauté de communes en septembre 2023 pour créer le service commun au 01/01/2024. Les communes ont délibéré entre septembre et décembre 2023.

• Le service commun « DPO » Adhésion de 2 communes supplémentaires au 01/01/2023: La Garde Freinet et Le Plan de la Tour

Coût du service mutualisé 2023 (8 entités dont 7 communes adhérentes: La Croix Valmer, La Garde-Freinet, Le Plan de la Tour, Sainte-Maxime, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez et Cavalaire-sur-Mer, et l'EPCI): 68 873 € dont 62 048 € refacturés aux communes pour un registre de 773 traitements.



SYSTÈMES D'INFORMATION



Direction des systèmes d'information

La collectivité gère plus de 280 postes (contre 160 en 2019).

3 sites sont équipés de salles serveurs.

Le réseau est réparti sur 25 sites sur le territoire des 12 communes.

Une vingtaine d'applicatifs métiers est maintenue.

L'objectif 1^{er}: la sécurité des systèmes d'information

Un bilan et une révision du schéma directeur initialement acté en 2019 ont permis en 2023 de poursuivre ou reprogrammer 11 projets sur les 3 années suivantes :

- Politique de sécurité des systèmes d'information :

- Mise en sécurité de la salle serveur de Cavalaire-sur-Mer
- Acquisition d'une solution de sensibilisation, et formation à la sécurité de la messagerie
- Élaboration des chartes informatiques agents, administrateurs et appareils mobiles - Sensibilisation et signature des agents réalisée
- Formation des agents au télétravail (outils et sécurité)
- Installation d'un pare-feu internalisé au sein de l'Hôtel communautaire
- Déploiement de la WIFI dans les différents bâtiments
- Mise en place d'un système de

surveillance type : « Security Operations center »

→ Démarrage de l'étude « Analyse du risque » permettant d'évaluer les risques métiers - préalable à l'écriture du Plan de Reprise d'Activité et de Plan de Continuité d'Activité

Et un appui aux différents services :

→ Ressources Humaines : Mise en place de modules complémentaires prévus au projet initial, Evaluations, entretien, dématérialisation des documents RH... L'année 2023 a consisté en la stabilisation des outils déployés en 2021 et 2022, et le déploiement du module formation. La formation des agents nouvellement recrutés a également été menée.

→ Renforcement des interfaces et connexions inter-applicatifs des services

→ Repenser la politique d'archivage et réfléchir sur la vie de la donnée (stockage, droits, partage...)

→ Acquisition d'une Gestion Electronique des Documents (GED) généraliste. Actuellement la collectivité dispose d'une GED métier spécialisée.

→ Mise en place d'un catalogue de services

→ Documenter les procédures des différents services intercommunaux

→ Mise en place d'un outil de Relations Usagers

Le projet du développement d'un Intranet - Communication interne auprès de tous les collaborateurs - a été lancé en colla-

laboration avec la Direction de la Communication.

Le déploiement d'un « observatoire économique du territoire » et d'un outil de gestion des tournées de transports estivaux a été réalisé dans l'année.

Préparation de nouveaux projets - inscrits au schéma directeur - à déployer dans l'année à venir :

→ Évolution de la messagerie vers M0365 : Projet démarré fin 2023

→ Solution de facturation des déchèteries : Projet initié fin 2023

→ Poursuite des évolutions SIG et développer la carte interactive :

→ Mettre en place un GFU (groupe fermé d'utilisateurs - boucle privée) de la boucle activée du réseau fibre de la collectivité : projet en cours

→ Déploiement d'une solution de gestion de l'inventaire physique de la collectivité : Projet terminé fin 2023

→ Mise en place d'un Système d'Information Décisionnel

→ Sécurisation des sites par clés électroniques

→ Mise en place d'un guichet unique du Développement économique

→ Mobilité : Uniformiser la gestion du transport et des lignes sur le territoire

→ Une réflexion sur la donnée et les sauvegardes a été engagée afin d'optimiser le partage, les flux et le stockage. Cette réflexion a entraîné la recherche d'une solution de gestion et d'hébergement des

REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

fichiers multimédia afin de libérer de l'espace sur les serveurs de production et garantir un partage et une gestion des droits d'accès aux différents services de la collectivité. L'acquisition de la solution d'une photothèque est programmée pour 2024.

Poursuite de la dématérialisation

La dématérialisation des processus s'est poursuivie en 2023 avec la migration du parapheur électronique sur un serveur dédié et la dématérialisation d'une partie de la chaîne du courrier sortant de la direction générale ressource.

Une réflexion sur la donnée et les sauvegardes a été engagée afin d'optimiser le partage, les flux et le stockage. Cette réflexion a entraîné la recherche d'une solution de gestion et d'hébergement des fichiers multimédia afin de libérer de l'espace sur les serveurs de production et garantir un partage et une gestion des droits d'accès aux différents services de la collectivité. L'acquisition de la solution d'une photothèque est programmée pour 2024.

Système d'Information Géographique (SIG)

- Maintien de la solution d'application du droit des sols communautaire (ADS)
- Maintien du guichet unique de dépôt des demandes d'autorisations du droit des sols
- Maintien des bases et mise à jour des données (cadastre, PLU, servitude, réseaux...)
- Reprise de la mission adressage: conventions de mutualisation avec les communes de La Croix Valmer, Grimaud, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer; et à venir Sainte-Maxime.

statistiques sur 1 année		
Agents utilisateurs 439	Nombre de connexions 1303 685	Nombre de cartes ouvertes 23442

carte	nombre de fois
Golfe de Saint-Tropez	242823
Cimetière de Cogolin	5388
Risques	1309
Occupation du Sol	389
Copropriétés ANT	335
GST	24
Cimetière de Rayol-Canadel-sur-Mer	2

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com



TECHNIQUE ET MAINTENANCE



L'HÔTEL COMMUNAUTAIRE ET LES BÂTIMENTS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Le service maintenance accompagne les transformations opérées dans les bureaux au gré des besoins de la collectivité : cloisonnement / décroisonnement des espaces, amélioration des lieux de rencontre et de repas, création de stationnements pour les 2 roues motorisées, pour les cycles, ainsi que des opérations de réaménagement et de déménagements de services suite aux prises de compétences nouvelles.

L'Hôtel communautaire fait constamment l'objet de travaux d'amélioration.

Les sinistres sont également gérés par le pôle : reprise complète du bardage mural extérieur et infiltrations d'eau notamment.

2023 fut également l'année d'acquisition d'un nouveau bâtiment situé rue des Frères Lumière dans la zone de St Maur à Cogolin, dont la destination - après réhabilitation - est d'héberger des services et activités liés aux compétences de l'intercommunalité.

ASSISTANCE AUX DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES

Parallèlement à cette mission d'entretien, le Pôle Technique de la Communauté de communes apporte son soutien aux autres services et directions dans l'étude puis la réalisation de leurs projets, parmi lesquels : la participation à l'élaboration du projet de la Patronne, la poursuite de la restructuration des parcs d'activités économiques, la poursuite de la rénovation des déchèteries, la livraison de la nouvelle plateforme de la valorisation des déchets, la création d'une base vie pour les équipes de collecte des déchets, et la mise en place des totems sur arrêts bus dans le cadre de la compétence mobilité.

MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le personnel du Pôle Technique intervient tous les jours sur les installations et bâtiments de la Communauté de communes pour que les différentes directions opérationnelles puissent bénéficier des meilleures conditions de travail.

La gestion de l'entretien des parcs d'activité représente un poste important dans l'activité du pôle technique. Une remise à niveau de l'entretien des espaces verts a été opérée dans ces zones, et plus particulièrement celle de

Saint-Maur, avant la dernière phase de travaux d'aménagement sur la RD48, dont le projet a été finalisé en 2023.

Parallèlement, son atelier mécanique s'est chargé de l'entretien du parc de plus de 85 véhicules légers, bus et engins de chantiers.

CARTE DES SITES DE TRAVAIL

AU 31 DÉCEMBRE 2023



LÉGENDE

- | | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Hôtel communautaire | Office de tourisme communautaire | Barrage de la Verne pour l'adduction en eau potable |
| Ateliers et régie Forêt | Propriété foncière | Usine de production d'eau potable (gérée en délégation de service public) |
| Service Espaces maritimes | Déchèterie et/ou plateforme de réception des déchets verts | Parcs d'Activités Économiques |
| Aire d'accueil des gens du voyage | Ecopôle (plateforme de valorisation des déchets verts et quai de transit) | |
| Maison de l'entreprise | | |
| Conservatoire de musique et de danse | | |

REÇU EN PREFECTURE
le 09/09/2024
Application agréée E-legalite.com
21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073

COMMUNICATION

1. DÉPLOIEMENT DE L'IDENTITÉ: GOLFE DE SAINT-TROPEZ TERRITOIRE D'EXCEPTION

Créée fin 2022, notre nouvelle identité visuelle a été déclinée sur les anciens et nouveaux supports, le renouvellement global devant être achevé courant 2024. Apprécié et reconnu, notre nouveau logo est facilement utilisé sur tous les outils de communication, et a été adopté très rapidement par tous nos partenaires. C'est l'identité de notre territoire qui est ainsi portée et valorisée.



2. COMMUNICATION, SENSIBILISATION, INFORMATION: POUR TOUTES LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

La Direction de la Communication a pour rôle d'accompagner chaque service intercommunal pour informer les usagers des actions menées, pour appuyer les campagnes de sensibilisation portées et promouvoir notre territoire ainsi que la politique de développement et de préservation impulsée par les élus communautaires.

Impossible de présenter ici toutes les campagnes de communication menées au cours de l'année.

Citons uniquement quelques communications d'ampleur ou inédites, menées en 2023:

L'aire marine protégée

De nombreux supports de communication ont été créés pour faire connaître cette aire si précieuse, notamment une exposition qui a été présentée au public dans les offices de tourisme des 12 communes du territoire, dans les écoles, etc.

Ce dispositif a été complété par des outils de sensibilisation à destination des professionnels de la mer et du grand public.

Les travaux de lutte contre l'érosion du littoral

2023 a vu la réalisation d'importants travaux menés dans le cadre de la GEMAPI maritime (La Croix Valmer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime) sur lesquels une importante communication grand public a été réalisée.



La collecte des bio déchets

De nombreux outils pédagogiques et d'information ont été créés pour accompagner la première phase d'expérimentation.

Le Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse

Après la déclinaison de notre charte graphique pour une identité propre au Conservatoire, de nombreuses campagnes de communication ont été créées afin d'accompagner le développement des activités en musique et en danse, auprès de tous les publics: information sur les disciplines proposées, fiches d'inscription et affichages divers, communication sur les Éveils et Initiations, sur les cours d'essais, sur les nouveautés proposées à Cavalaire-sur-Mer ou encore à La Croix Valmer, l'accueil des élèves en situation de handicap, les interventions en milieu scolaire, etc.



Actions de développement économique

Cette Direction a aussi pris une nouvelle ampleur en 2023, et il a fallu accompagner les actions initiées par le pôle pour resserrer les liens entre les partenaires, créer de nouveaux réseaux, soutenir la création de nouvelles formations sur le territoire...

La Direction de la Communication a ainsi travaillé sur des événements comme Objectif entreprendre, la soirée de la Transmission - reprise d'entreprises, ou encore le Speed Business Meeting organisé dans le cadre des Voiles de Saint-Tropez.



3. LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE UNIFIÉE ET DÉVELOPPÉE

La communication numérique a pris un nouvel essor. Grâce à la création d'un site internet institutionnel unifié, intuitif et permettant d'effectuer en ligne de nombreuses démarches, le nombre de visiteurs est passé de 22 128 en 2022 à 66 294 en 2023.

Un autre grand projet a vu le jour: l'application Golfe de Saint-Tropez a été déployée - réunissant divers applicatifs thématiques pré existants - afin de faciliter l'accès des usagers aux informations utiles.





UNE REFORME COMPLÈTE ET PLUS DE 1000 NOUVEAUX TÉLÉCHARGEMENTS EN 6 MOIS

Une fiche google a été créée: 7359 utilisateurs

Notre page Facebook a également gagné en visibilité: la couverture Facebook est en progression de 52% par rapport à 2022 (592 447).

Tout comme notre compte LinkedIn, jusqu'à maintenant peu employé: en 2023, grâce aux 291 publications, le nombre de followers a été multiplié par 3.

4. COMMUNICATION INTERNE: ESSENTIELLE POUR L'ORGANISATION ET LA COHÉSION

Avec 200 agents, la communication interne est essentielle pour la diffusion intra des informations de l'EPCI auprès de toutes et tous, la connaissance et la coordination des actions des services.

La maquette de la lettre interne « Entre nous » a été entièrement revue pour répondre au mieux aux attentes et besoins des agents. 5 revues paraissent chaque année, dsitribuées avec les bulletins de salaire.

De nouveaux formulaires ont été créés (Jotform) pour faciliter la coordination des actions des services.

Un appui est aussi apporté notamment aux services Ressources pour fluidifier la transmission des informations, comme par exemple le travail collaboratif avec la Direction des Systèmes d'information sur la charte informatique et sécurité.

Les événements internes sont également privilégiés: vœux au personnel, accueil des nouveaux agents, fête de Noël pour les enfants des agents intercommunaux, ou encore le repas du personnel en septembre. ... des moments importants, conviviaux, qui nous permettent de nous retrouver, d'échanger et de créer des liens nécessaires à notre cohésion.



5. RENFORCEMENT DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Après la reprise en 2022, cette année a été chargée en événements, inédits ou développés et renforcés. Nous nous sommes donc équipés de nouveau matériel de stand.



La Direction de la Communication organise également tout au long de l'année des inaugurations, signatures officielles et réception de travaux.



6. LES MÉDIAS EN PARLENT

Nos actions et nos événements sont de plus en plus relayés par les médias; les médias locaux bien sûr, mais également la presse spécialisée (environnement, économie, sport pour le Marathon, etc.). Dans le secteur du tourisme, nous accueillons de plus en plus d'influenceurs, attirés par le tourisme « vert » de notre territoire préservé.

GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET LES MÉDIAS

- 297 articles de presse locale
- 52 articles dans la presse spécialisée et / ou nationale
- 28 reportages Télé
- 18 chroniques Radio

GO! FE DE SAINT-TROPEZ

ENTRE NOUS

LA CHRONIQUE DU PRÉSIDENT

Les processus de gestion managériale et qualité de vie au travail de manière et équilibre de nos fonctions, que la vie offre toujours plus performant et efficace. Et de répondre aux attentes et besoins de nos collaborateurs et des milliers de visiteurs qui nous accueillent chaque jour à la commune économique difficile, avec des attentes et besoins, le rôle de la commune est de leur offrir un cadre de vie agréable et sûr, un cadre de vie agréable et sûr, un cadre de vie agréable et sûr.

ACTU

Participation à la mutuelle santé

Après négociation avec le représentant syndical de la CGT de ST, la participation à la mutuelle santé de la commune de Saint-Tropez est désormais possible. Les modalités de participation sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

À VOS AGENDAS

Mercredi 12 décembre

la fête de Noël organisée pour nos enfants

Plusieurs événements sont prévus pour cette fête de Noël, notamment une animation pour les enfants, une animation pour les adultes, et une animation pour les seniors.

La Communauté de communes organise et/ou participe à de nombreuses manifestations tout au long de l'année, grand public mais également « corporate » ou ciblés professionnels, usagers, scolaire, etc.

Le Marathon du Golfe de Saint-Tropez, les Rencontres des acteurs économiques, la Fête de la Récup, Objectif entreprendre, Les Voiles de Saint-Tropez, la Marche solidaire ou encore la Teuf de l'apprentissage et les Saisons de l'Emploi n'en sont que quelques exemples.

REÇU EN PREFECTURE
 le 09/09/2024
 Application agréée E-legalite.com



Golfe de Saint-Tropez

Hôtel communautaire
2, rue Blaise-Pascal
83310 COGOLIN

Téléphone : 04 94 55 70 30

Fax : 04 94 54 56 39

Email : contact@golfe-sainttropez.fr

www.golfe-sainttropez.fr 



REÇU EN PREFECTURE

le 09/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20240905-DEL2024_073